

MÉTROPOLISATION ET SPÉCIALISATION SOCIALE DU TERRITOIRE FRANCILIEN



DÉCEMBRE 2015

7.13.001



www.lau-idf.fr

IAU

INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

* îledeFrance

Métropolisation et spécialisation sociale du territoire francilien

Décembre 2015

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
<http://www.iau-idf.fr>

Directrice générale : Valérie Mancret-Taylor
Département Habitat et Société
Directrice : Catherine Boillot
Étude réalisée par Mariette Sagot
Cartographie réalisée par Stéphanie Lesselier et Maryam Panav
N° d'ordonnement : 7.13.001

Préambule

L'IAU îdF a lancé en avril 2015, en partenariat avec l'ENS, une série de séminaires sur le thème « Fractures sociales, fractures spatiales, métropolisation et logiques périphériques ». Ce titre fait à la fois écho à l'ouvrage polémique de Christophe Guilluy *La France périphérique, comment on a sacrifié les classes populaires*, mais aussi aux propos du Premier ministre lors de ses vœux à la presse fin janvier 2015 parlant d' « un apartheid territorial, social, ethnique » en France, deux semaines après les attentats de Paris et de Montrouge. « Il faut ajouter toutes les fractures, les tensions qui couvent depuis trop longtemps et dont on parle uniquement par intermittence. » Le Premier ministre a aussi insisté sur « la relégation périurbaine, les ghettos ».

Au-delà de cette rhétorique médiatique, quelle réalité donner à ces propos ? Quelles sont les dynamiques à l'œuvre au cœur de nos sociétés mais aussi au sein des métropoles et de leur couronne périurbaine ? Quelle valeur accordée aux discours sur les fractures territoriales et à cette spatialisation du débat politique autour la question sociale ?

Ce rapport reprend, en les complétant, les contributions de l'IAU îdF sur le cas de la métropole francilienne, faites lors des deux premiers séminaires. Le séminaire du 1er avril 2015 portait sur le thème « Classes moyennes et disparités sociales en 2015 » ; celui du 9 juin 2015 s'intitulait « Centres et périphéries, fractures sociales et fractures géographiques ».

Le détail du séminaire et les présentations sont accessibles sur le site de l'IAU îdF : <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/gouvernance/gouvernance/seminaires-analyse-et-politique-de-la-ville.html>

Sommaire

Préambule	1
Introduction	5
I – Métropolisation et tensions inégalitaires	7
I-1 Le double visage de la métropolisation : embourgeoisement et montée de la précarité.....	7
I-2 Les classes moyennes, un concept flou, un « entre deux » à définir	8
I-2.1 Critère subjectif : l'autoévaluation.....	9
I-2.2 L'approche sociologique : la conscience de classe.....	9
I-2.3 L'approche par les revenus : la logique des inégalités.....	9
I-3 Les classes moyennes en Île-de-France, ni déclin, ni déclassement	10
I-3.1 Approche par les revenus : baisse relative du poids des ménages franciliens à revenus moyens et aisés	10
I-3.2 Approche sociologique : les classes moyennes progressent.....	11
I-4 Net creusement des inégalités de niveaux de vie depuis la crise de 2008.....	14
I-4.1 Des inégalités de niveau de vie plus fortes en Île-de-France, qui se renforcent.....	14
I-4.2 Un fort effet de la redistribution sur les bas revenus	16
I-4.3 ... mais un effet redistributif qui s'atténue entre 2008 et 2011	17
II – Métropolisation et spécialisations territoriales	19
II-1 Les disparités de revenus se renforcent au cœur de la région	19
II-1.1 Hétérogénéité des communes de banlieue et du périurbain.....	19
II-1.2 Creusement des écarts au centre, amélioration des revenus dans la couronne périurbaine	22
II-1.3 La hausse des inégalités entre communes urbaines marque une pause en 2008 et 2009, puis reprend.....	23
II-2 L'opposition de classes cadres-ouvriers continue de structurer fortement le territoire	24
II-2.1 Cadres, ouvriers, le grand écart	24
II-2.2 Les professions intermédiaires, « ciment de la mixité sociale »	25
II-2.3 Les employés : actifs dans le parc social de banlieue, retraités dispersés	25
II-2.4 L'hétérogénéité sociale du périurbain.....	25
II-2.5 L'éloignement des ménages de cadres, des ménages modestes	26
II-2.6 Accès à la centralité des cadres et gentrification	26
II-2.7 Une mobilité de proximité qui témoigne de spécialisations territoriales	27
II-2.8 Mais les accédants s'éloignent	27

II-3	Le cosmopolitisme francilien participe du paysage social francilien.....	28
II-3.1	Quatre immigrés sur dix vivant en France résident en Île-de-France.....	28
II-3.2	Une concentration sur le territoire régional qui s'atténue depuis 2006.....	28
II-3.3	Mais une présence croissante dans les territoires pauvres	30
II-4	Le double visage de la question sociale en Île-de-France : statut social et origine	31
II-4.1	La position sociale des immigrés rend peu compte de leur localisation.....	31
II-4.2	Les cadres, immigrés ou non, maîtres du jeu des localisations résidentielles.....	32
II-4.3	Pas de déconcentration des immigrés de catégories modestes, qui restent les plus ségrégués.....	33
Conclusion	35
Glossaire et sources fiscales	36

Introduction

La métropolisation portée par la mondialisation serait, selon Saskia Sassen dans son ouvrage *The global city*, le froment d'une dualisation de la société avec, d'un côté, des populations hautement qualifiées et de l'autre, un sous-prolétariat tertiaire peu diplômé. Cette dynamique sociétale serait porteuse de fragmentation spatiale et de logiques ségrégatives, entraînant dans son sillage la disparition progressive des classes moyennes. De nombreux chercheurs ont contesté, chiffres à l'appui, la réalité de cette thèse, et notamment E. Préteceille, dans une analyse comparative de grandes métropoles mais, aussi, dans ses travaux sur l'Île-de-France sur la période 1990-1999¹. Les travaux de l'IAU îdF, sur la période 2001-2011, attestent aussi du maintien d'une trame de territoires socialement mélangés qui va à l'encontre d'un processus de dualisation du territoire régional². Plus récemment, A. Clerval et M. Delage³ soulignent la « permanence des communes relevant du type moyen populaire » et « l'hétérogénéité sociale croissante de territoires qui s'embourgeoisent » dans la région.

Les deux premières séances du séminaire « Fractures sociales, fractures spatiales, métropolisation et logiques périphériques », organisé par l'IAU îdF et l'ENS en 2015, ont été l'occasion de faire le bilan de la situation et des évolutions récentes en Île-de-France.

Ce rapport se propose, dans un premier temps, de faire état des tensions inégalitaires liées à la métropolisation, qui s'accompagnent à la fois d'un embourgeoisement et d'une montée de la précarité en Île-de-France. Mais qu'en est-il des classes

moyennes ? Quels en sont les contours ? Peut-on parler à leur propos de déclin quantitatif ou de déclassement ?

On considèrera dans un deuxième temps, les effets de la métropolisation sur les dynamiques territoriales. L'analyse des disparités sociales sera menée à travers trois filtres : le revenu, la catégorie sociale et l'origine des populations. Comment évoluent les disparités territoriales sur la période récente ? L'opposition des espaces des cadres et des ouvriers reste-t-elle toujours aussi structurante ? L'immigration contribue-t-elle à renforcer les disparités territoriales ? La position sociale des immigrés suffit-elle à rendre compte de leur localisation ? Peut-on parler d'un espace périurbain indifférencié, « subi » ou « périphérique » selon les termes de C. Guilluy⁴, qui serait en marge du développement de la métropole parisienne ?

En conclusion, on s'interrogera sur la notion de « fracture » dans un système métropolitain de plus en plus interdépendant, et sur les processus à l'œuvre.

Les résultats de cette étude sont issus d'une exploitation de trois sources de données : Les recensements de population de l'Insee jusqu'à 2011 ; les données de l'Insee-DGI sur les revenus ; les données des enquêtes logement, y compris celle de 2013.

¹ Préteceille E, La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité, in *Société contemporaine* n°62, Presses de Sciences Po 2006

² Sagot M, Géographie sociale et habitat en Île-de-France, évolution 2001-2011, IAU îdF, 2013

³ Clerval A, Delage M, « La métropolisation parisienne : une mosaïque sociale de plus en plus différenciée », *Métro politiques*, sept 2014

⁴ Guilluy C, La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires, Flammarion 2014

I – Métropolisation et tensions inégalitaires

Métropole mondiale, l'Île-de-France est un lieu de transit, de brassage et d'accueil de populations diverses. En 2014, 32 millions de touristes sont descendus dans un hôtel francilien, et près de 93 millions de passagers ont transité par Orly ou Roissy. La région constitue une véritable plaque tournante des migrations internes puisque 38 % des migrations interrégionales se font à destination ou en provenance de l'Île-de-France. Cosmopolite, elle est aussi la destination privilégiée des populations immigrées installées en France, quatre immigrés sur dix y ayant élu domicile.

La métropolisation de la région génère aussi de forts contrastes sociaux, avec d'un côté, une

concentration accrue des fonctions de commandement, des cadres et des ménages aux revenus aisés, et de l'autre, une montée de la précarité, devenue plus jeune et plus urbaine. On ne peut parler, pour autant de dualisation de la société, autour de deux pôles extrêmes de richesse et de pauvreté. Les professions intermédiaires, qui constituent le noyau dur des « classes moyennes » se maintiennent. Reste que les contours flous de cet « entre-deux » prédisposent à la diversité des discours quant à leur place dans la société et leur devenir : sont-elles à la dérive ou toujours prises dans une dynamique d'ascension sociale ?

I-1 Le double visage de la métropolisation : embourgeoisement et montée de la précarité

En 2011, 22 % des ménages franciliens ont une personne de référence cadre, contre seulement 9,2 % en province. L'écart avec la province, de 12,8 points en 2011, n'a cessé de se creuser depuis 30 ans. La région accueille ainsi 35 % des ménages cadres vivant en France.

De la même façon, les ménages aux revenus les plus élevés sont aussi plus présents dans la région. Le niveau de vie en unité de consommation des Franciliens les plus riches (appréhendé par le 9^e décile) dépasse de 32 % celui des provinciaux les plus riches. Le 9^e décile représente le seuil au-delà duquel vivent 10 % des ménages les plus aisés.

La région n'en accueille pas moins autant de populations précaires qu'en province, le niveau de vie sous-lequel vivent les 10 % des ménages les plus pauvres (1^{er} décile*), est similaire à celui de la province.

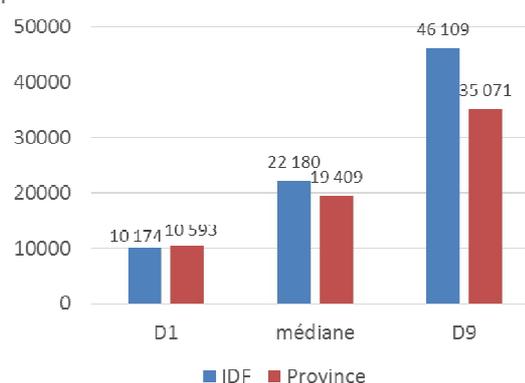
La pauvreté est, par ailleurs, orientée à la hausse dans la région depuis la fin des années quatre-vingt-dix. Le taux de pauvreté⁶ s'est accru de 1,4 point entre le début de la crise de 2008 et l'année 2011. Il s'établit à 15 % en 2012, pour une moyenne de 14,3 % en France métropolitaine et 14,1 % en province. C'est un niveau proche du Limousin (15,4 %) derrière la Corse (20,4 %), le Languedoc-Roussillon (19,8 %), le Nord-Pas-de-Calais (19,3 %) et la Provence-Alpes-Côte d'Azur (16,9 %).

Entre 2006, première date pour laquelle on dispose de données sur les niveaux de vie à l'échelle de la région, et 2011, les écarts de niveau de vie avec la province se sont creusés au-delà de la médiane*, les populations les plus aisées se concentrent donc de

plus en plus dans la région capitale. Mais ils se sont tassés en deçà, les ressources des classes modestes franciliennes se distinguent donc de moins en moins de celles des habitants du reste du territoire français. L'Île-de-France est ainsi traversée par des tensions inégalitaires, où richesse et précarité progressent, la crise de 2008 ayant pesé fortement sur le destin des Franciliens les moins qualifiés.

Niveaux de vie comparés Île-de-France et province, 2012

1^{er} décile, médiane et 9^e décile de niveau de vie par UC



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi

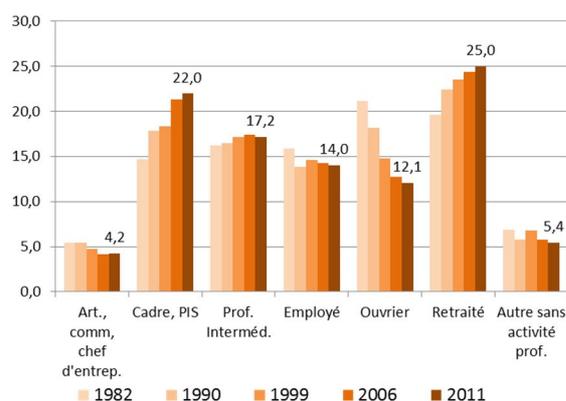
* Voir Définitions en fin de rapport

⁶ L'Insee a mis en place un nouveau système d'exploitation des données sur les revenus en 2012, Filosofi, qui ne permet pas de comparer les données de 2012 avec celles de l'ancien système

Revenus fiscaux localisés des ménages. Voir Sources en fin de rapport.

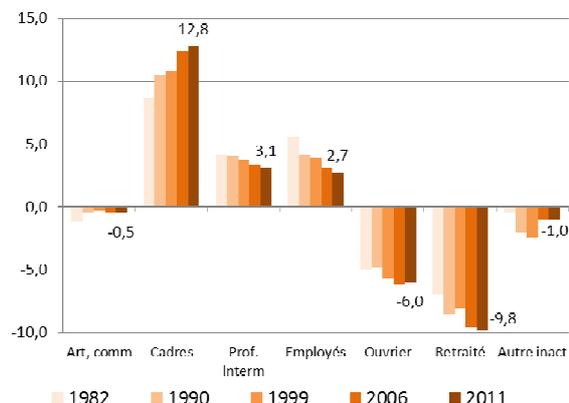
De plus en plus de ménages « cadres »

Répartition des ménages franciliens selon la catégorie sociale de la personne de référence (%)



Une surreprésentation accrue des ménages de cadres par rapport à la province

Ecart en point, Île-de-France-province, des parts de ménages selon la catégorie socioprofessionnelle



Source : Insee, recensements 1982 à 2011

Note de lecture du 2^e graphique : en 2011, la part des ménages cadres est de 22 % en Île-de-France et 9,2 % en province ; l'écart est de 12,8 points en faveur de l'Île-de-France.

I-2 Les classes moyennes, un concept flou, un « entre deux » à définir

Les médias, les politiques se réfèrent régulièrement aux classes moyennes, sorte de pilier de la société sensé refléter les changements économiques et sociaux qui traversent la société⁷. Définies en creux, elles se situent dans un « entre deux », ni classes « supérieures », ni défavorisées, ni élites dirigeantes, ni simple exécutantes. Désignées le plus souvent au pluriel, cette dénomination témoigne d'une variété et d'une hétérogénéité de situation. Avec le développement du salariat, le thème de la moyennisation s'est développé à partir de la fin des années soixante, avec Henri Madras, la mobilité sociale tendant à homogénéiser une vaste « constellation centrale » autour de la moyenne, tant du point de vue économique, que social ou comportemental. Dans le même temps la notion de classes sociales tend à s'estomper.

Avec la montée du chômage de masse, et les crises économiques successives, la question de la dégradation de leur situation émerge. Louis Chauvel s'alarme de voir *les classes moyennes à la dérive* (Seuil, 2006), de nouvelles générations sacrifiées confrontées à plus d'insécurité et plus de difficultés à trouver leur place sur le marché de l'emploi. Un rapport du Crédoc de 2009 – *Les classes moyennes sous pression* – dresse, au contraire, le constat d'une classe moyenne en légère expansion dont le niveau de vie tend à augmenter lentement. Toutefois, ces ménages ont l'impression de vivre dans une société à deux vitesses, le décalage avec les hauts revenus s'amplifiant. Leur espoir d'ascension sociale s'émousserait, la crise de 2008

alimentant un sentiment de précarité croissant. L'augmentation des dépenses contraintes (logement, eau, énergie, assurance...), plus rapide que celle de leur revenu, conduiraient les classes moyennes « inférieures » à plus de restrictions. Plus récemment, Dominique Goux et Eric Maurin, dans *Les nouvelles classes moyennes*⁸, les décrivent comme dynamiques et centrales, en position de carrefour dans l'espace socio-professionnel, de transition dans des trajectoires de promotion ou au contraire de déclassement. Face à la montée des cadres et au déclin des ouvriers, elles jouent, selon les auteurs, un rôle de pivot et sont devenues un des groupes les plus importants de l'espace social. « Leur dynamisme repose sur une capacité jamais démentie à résister au déclassement, à pousser leurs enfants le plus loin possible, aiguillonnée par une anxiété et une peur de déchoir sans équivalent dans l'espace social ».

Comme le rapporte Julien Damon, dans son ouvrage *Les classes moyennes* (PUF, 2013), la réaction contre un système socio-fiscal jugé trop injuste à leur égard, serait aussi un des éléments caractérisant ces classes intermédiaires, et ce dès les années trente. Si leur contour a grandement évolué depuis, cette critique du système de redistribution semble récurrente : elles paieraient des impôts sans bénéficier des dispositifs d'allègements fiscaux dédiés aux plus aisés et ne seraient que faiblement destinataires des prestations sociales ou des aides au logement.

⁷ Pour une synthèse des approches relatives aux classes moyennes on pourra lire la note de veille n°54 du Centre d'analyse stratégique parue en 2007, *Les classes moyennes en quête de*

définition, ou l'ouvrage de J. Damon, *les classes moyennes*, Que sais-je n°3982, Puf, 2013.

⁸ D. Goux, E. Maurin, *Les nouvelles classes moyennes*, La république des idées, Seuil, 2012

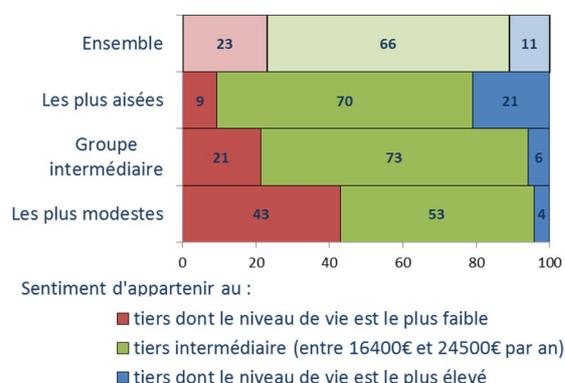
Tous ces ouvrages se rejoignent sur un même constat : les classes moyennes sont mues par des aspirations d'ascension sociale marquées, d'accession à la propriété, mais aussi par des craintes face au déclassement. La divergence des conclusions tient, pour l'essentiel, à des différences dans la définition de ces dites classes moyennes. Ni pauvres, ni riches, qui sont-elles ? Trois approches sont communément utilisées : une approche subjective se référant à un sentiment d'appartenance ; un classement selon leurs revenus ; un regroupement selon leur appartenance socio-professionnelle.

I-2.1 Critère subjectif : l'autoévaluation

Le sentiment d'appartenir à une catégorie moyenne est régulièrement interrogé lors de sondages ou d'enquêtes sociologiques. C'est le cas de l'enquête du Crédoc de 2008 sur les conditions de vie et les aspirations des Français, ou de l'enquête de Fondapol de 2010. Elles convergent sur un même résultat : deux Français sur trois considèrent appartenir aux classes moyennes. Plus récemment, dans l'enquête SRCV de 2011, l'Insee a posé la question suivante aux membres des ménages âgés d'au moins 16 ans : « Comment vous situez-vous sur l'échelle des niveaux de vie ? », cette échelle étant découpée en tiers⁹. Là encore, les deux tiers des personnes se classent dans le groupe intermédiaire. Pour 55 % des personnes, l'Insee note un décalage entre le niveau de vie de la personne et sa perception. Quel que soit le tiers d'appartenance « objectif », le classement auto-déclaré intermédiaire est majoritaire. Les grandes disparités de niveaux de vie parmi les plus aisés peuvent expliquer leur classement majoritaire en classe intermédiaire. Pour les plus modestes, l'ampleur de leurs difficultés matérielles conditionne leur positionnement ; il est probable, que l'image plus valorisante d'appartenir aux classes moyennes influe aussi sur leur classement.

Même si les questions et les méthodes ne sont pas similaires, l'approche subjective n'invite pas à considérer un déclin quantitatif des classes moyennes.

Niveau de vie perçu et mesuré



Source : Insee, SRCV-SILC 2011

⁹ Marie Clerc, Le positionnement sur l'échelle des niveaux de vie : deux personnes sur trois se positionnent dans le tiers intermédiaire, Insee Première n°1515, sept 2014

I-2.2 L'approche sociologique : la conscience de classe

Dans la tradition sociologique, les classes sociales positionnent les individus dans le processus de production, en fonction de leur rapport à la hiérarchie. Né d'expériences et de modes de vie similaires, le sentiment de classe se cristallise aussi dans la défense d'intérêts communs. Il est alors d'usage de recourir à la nomenclature en catégories socio-professionnelles pour définir les contours de la ou les classes moyennes. Les professions intermédiaires en forment le cœur, sans qu'il y ait de consensus sur les frontières.

Dans leur ouvrage sur les classes moyennes, D. Goux et E. Maurin adjoignent au noyau central du vaste salariat intermédiaire, le petit patronat. Leur point commun est d'avoir des ressources réelles mais incertaines : elles ont un capital à quoi s'accrocher en termes de diplôme, revenu, patrimoine, logement, mais sont plus vulnérables que les classes supérieures. Leurs compétences, moins générales que celles des cadres, sont plus difficilement transférables d'un contexte à l'autre. Cette dépendance plus étroite à l'employeur façonne un rapport plus inquiet à l'avenir que celui des cadres. Les emplois occupés par les salariés sont parmi les plus protégés, à peu près aussi stables que celui des cadres mais les conséquences sont plus graves en cas de perte. L'angoisse sociale les rapproche bien plus des classes populaires que leur statut réel. Mais, pour les auteurs, leur déclassement reste une fiction, tant en termes quantitatifs que dans la hiérarchie des salaires, dans leur accès à la propriété ou même d'une génération à l'autre. Les auteurs notent, toutefois, un clivage de plus en plus fort au sein des classes moyennes entre privé et public quant aux incertitudes vis-à-vis du futur. D'autres auteurs, comme Louis Chauvel, agrègent à ce noyau central une partie des cadres et des employés. Dans une acceptation plus extensible, le risque est de mélanger des rapports à la hiérarchie et des niveaux de diplôme de plus en plus disparates, d'où l'apparition de termes comme « classes moyennes inférieures ». Les conclusions des analyses dépendent ainsi étroitement des contours retenus.

I-2.3 L'approche par les revenus : la logique des inégalités

L'approche statistique par les revenus ou les niveaux de vie est de plus en plus utilisée car elle facilite les comparaisons entre pays et permet d'observer l'évolution des inégalités et la situation propre des ménages en situation intermédiaire. Elle est fortement liée aux débats sur l'effet des transferts sociaux et fiscaux sur le niveau des inégalités et de la pauvreté. Mais où fixer les bornes des ménages en situation centrale dans la hiérarchie des revenus ? Plus encore que dans l'approche sociologique, tout est affaire de convention.

Le recours au revenu permet d'appréhender les classes moyennes selon deux perspectives. Dans la première, la taille du groupe est fixe (groupe de déciles), dans la seconde, on définit une situation relative par rapport à la médiane, en fixant des bornes, en considérant, par exemple le groupe de personnes dont les revenus sont compris entre 75 % et 150 % de la médiane. Cette deuxième définition permet de comparer la taille des classes moyennes d'un pays à l'autre, selon les bornes retenues, et de considérer leur évolution quantitative et leur importance relative dans le temps. Elle contribue à alimenter les débats sur la disparition des classes moyennes ou la « moyennisation » de la société. Ce n'est pas le cas de la première approche, qui fixe quantitativement la taille de la classe moyenne (groupe de déciles autour de la médiane), mais qui permet de mesurer, en revanche, l'impact de l'évolution des transferts sociaux et fiscaux sur la situation des classes moyennes. Dans les deux cas, les bornes retenues sont conventionnelles.

Dans une définition très extensive, T. Piketty considère que la classe moyenne rassemble les Français dont les ressources proviennent pour l'essentiel d'un revenu salarié. On enlève ainsi ceux dont les revenus de transfert ou ceux du capital sont importants.

D'autres conventions sont certes moins larges, mais l'inconvénient majeur est de mélanger des situations très diverses, bien loin de la relative homogénéité associée à la notion de classe sociale. On perd ainsi l'épaisseur sociologique liée au classement par catégories socioprofessionnelles. Selon Dominique Goux et Eric Maurin, la catégorie sociale rend mieux justice aux différences de statut dans l'entreprise, qui commandent le rapport aux autres et à l'avenir (cadre/non cadre ; technicien/ouvrier, catégorie B/catégorie C). Elle offre aussi une mesure synthétique des ressources sur le long terme – ce que les économistes nomment le revenu permanent – qui conditionnent les comportements et la consommation davantage que le revenu courant, qui, lui, dépend fortement de l'âge.

I-3 Les classes moyennes en Île-de-France, ni déclin, ni déclassement

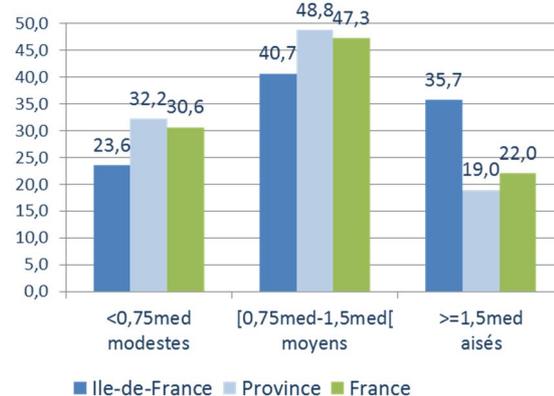
A partir de ces différentes définitions, il est possible de porter un diagnostic sur l'effet de la métropolisation sur l'évolution des classes moyennes. Observe-t-on un effritement quantitatif en Île-de-France, qui de surcroît pourrait être propre à la région ? Qu'en est-il de l'évolution de leur situation relative, abordée sous l'angle des revenus ? Pour répondre à ces questions, on s'est appuyé sur les données des enquêtes sur le logement de 1988 à 2013, qui permettent à la fois d'envisager une approche par les revenus, par les catégories socioprofessionnelles, et aussi de croiser ces deux approches. On n'échappe pas, dans cet exercice, au choix préalable de conventions.

I-3.1 Approche par les revenus : baisse relative du poids des ménages franciliens à revenus moyens et aisés

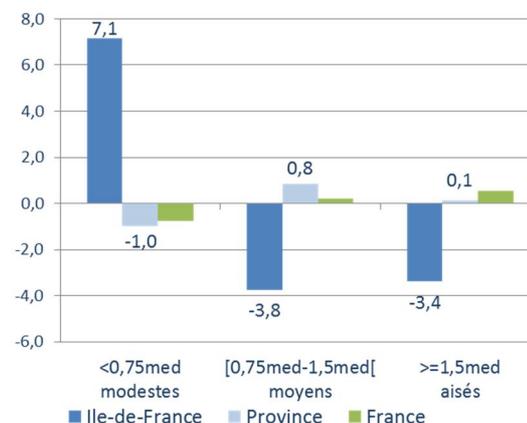
Pour définir le contour des classes moyennes, on a repris une des définitions du Credoc dans leur rapport de 2008 sur les classes moyennes : personnes dont le niveau de vie est compris entre 75 % et 150 % du niveau de vie médian de la population française. Le montant des impôts n'étant pas disponible à l'enquête logement, c'est le revenu par unité de consommation, y compris les prestations familiales, sociales et de logement, qui a été pris en compte, avant impôt. Selon cette définition, près d'un ménage sur deux relève des classes moyennes en 2013, moins en Île-de-France (41 %) qu'en province (49 %). Ce qui différencie nettement l'Île-de-France de la province c'est la forte surreprésentation des ménages aisés : 36 % contre 19 % en province. À l'inverse les parts des ménages « moyens » et modestes sont nettement plus faibles.

L'évolution sur les vingt-cinq dernières années (1988-2013) atteste d'une relative stabilité de cette structure des revenus en France et en province, mais

Importance relative des classes moyennes, 2013



Bilan des évolutions 1988-2011 (variation en points)



Source : Insee, ENL 1988 et 2013

d'un glissement vers le bas en Île-de-France. La pauvreté est devenue plus urbaine et touche aujourd'hui davantage les actifs, surtout les jeunes, que les retraités. Il y a donc eu un effet de rattrapage des niveaux de vie en province, même si l'écart reste important en 2013. L'évolution comparée des revenus médians illustre ce resserrement : il a augmenté de 39 % en province, de 26 % seulement dans la région, en euros constants. Il n'y a donc pas déclin quantitatif des classes moyennes en France ou en province. Si en Île-de-France, on note une baisse du poids relatif des classes moyennes, appréciées sous l'angle des revenus, elle ne reflète pas une polarisation de la société, puisque le poids relatif des plus aisés diminue dans les mêmes proportions.

On n'observe pas, non plus de déclassement des ménages intermédiaires dans la hiérarchie des revenus. En France, comme en Île-de-France, ces ménages ont vu leurs revenus progresser autant que ceux des catégories aisées sur toute la période. En revanche, la progression des revenus des ménages modestes, proche des autres catégories jusqu'en 2006, a été stoppée par la crise de 2008. L'enquête logement de 2013 atteste, en effet, d'une baisse marquée des revenus moyens des ménages modestes depuis 2006.

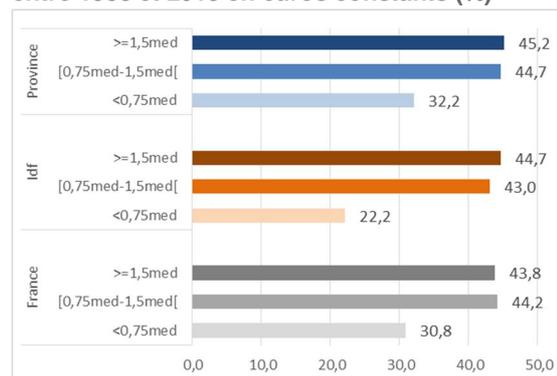
I-3.2 Approche sociologique : les classes moyennes progressent

Le noyau dur des classes moyennes est représenté par les professions intermédiaires et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise de moins de dix salariés (Goux, Maurin, 2012). Certains auteurs y adjoignent une partie des cadres et les employés.

Quel classement retenir ?

Pour tenter de cerner les contours des classes moyennes, nous avons croisé les données sur les catégories socioprofessionnelles en 40 postes avec celle des revenus en trois postes selon la définition du Credoc¹⁰, à partir de l'ENL 2013. C'est le revenu du ménage par UC qui est retenu et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence ou l'ancienne catégorie pour les retraités. Nous avons,

Évolutions du revenu moyen par catégorie entre 1988 et 2013 en euros constants (%)



Source : Insee, ENL 1988 et 2013

par ailleurs, travaillé sur l'ensemble des ménages de la France métropolitaine.

A l'issue de ce croisement, quatre classes ont été retenues (tableau). Les catégories de cadres, actifs ou retraités, et les entrepreneurs de plus de 10 salariés apparaissent nettement comme des catégories socioprofessionnelles aisées. La part des ménages ayant des revenus supérieurs à 150 % du revenu médian, y apparaît de deux à près de quatre fois plus élevée qu'en moyenne en France (22 %). Le minimum étant atteint par les professions de l'information, des arts et du spectacle (43 %).

Les revenus autour de la médiane sont nettement surreprésentés au sein des professions intermédiaires (y compris les retraités). Les commerçants entrent bien dans la catégorie des revenus moyens, avec un profil de revenus assez proche de la moyenne des ménages français. En revanche, les artisans ont un profil beaucoup plus modeste : près de la moitié ont des revenus inférieurs à 75 % de la médiane, contre 31 % des ménages, en moyenne, en France. Les policiers et militaires, qui relèvent de la catégorie « employé », ont aussi été classés parmi les catégories moyennes, les revenus intermédiaires étant légèrement surreprésentés (50 %), tout comme les revenus supérieurs. Les professions intermédiaires et les commerçants, apparaissent bien, au regard des critères de revenu, comme le noyau dur des classes moyennes, mais

Classement des catégories socioprofessionnelles en fonction des revenus des ménages par UC

Catégories aisées (Revenus > 150 % médiane très surreprésentés)	CPIIS, actifs et retraités ; entrepreneurs de plus de 10 salariés
Catégories moyennes (Revenus moyens très surreprésentés, et légère surreprésentation des revenus élevés)	Commerçants ; artisans et commerçants retraités ; professions intermédiaires, actifs et retraités ; + Policiers et militaires (catégorie « employés » avec revenus élevés sous-représentés)
Catégories moyennes inférieures (Revenus moyens très surreprésentés, part des revenus faibles égale ou supérieure à la moyenne)	Agents de service de la fonction publique ; Employés administratifs d'entreprise ; Ouvriers qualifiés de la manutention ;
Catégories modestes (Revenus faibles surreprésentés)	Agriculteurs ; artisans ; employés de commerce et personnel de service aux entreprises et particuliers ; Ouvriers hors OQ de la manutention ; Retraités ouvriers, employés ; chômeurs n'ayant jamais travaillé ; étudiants ; inactifs autre que retraités

Source : Insee, ENL 2013, traitement IAU

¹⁰ On a repris la définition du Credoc en trois postes : ménages intermédiaires (revenus du ménage compris entre 75 % et 150 % du revenu médian par UC (voir paragraphe précédent). Les

ménages modestes ont des revenus inférieurs, les plus aisés des revenus supérieurs.

pas les artisans, que nous avons classés parmi les ménages modestes.

Pour les catégories « employé » et « ouvrier », il nous paraît possible de distinguer une classe moyenne inférieure, dès lors que la part des revenus intermédiaires est sensiblement supérieure à la moyenne. C'est le cas des agents de service de la fonction publique, des employés administratifs de la fonction publique, et des ouvriers qualifiés de la manutention. Ils se distinguent de la classe moyenne de par la forte sous-représentation des revenus aisés.

Pour les catégories modestes, les revenus faibles sont très nettement surreprésentés. Les retraités ouvriers ou employés ont des revenus qui les rapprochent de la classe moyenne inférieure, ce qui est lié pour beaucoup à un effet d'âge et de cycle de vie, les enfants étant partis. Par souci de cohérence, ils sont classés, comme les actifs, dans la catégorie des ménages modestes.

Recouvrements partiels entre les deux approches des classes moyennes

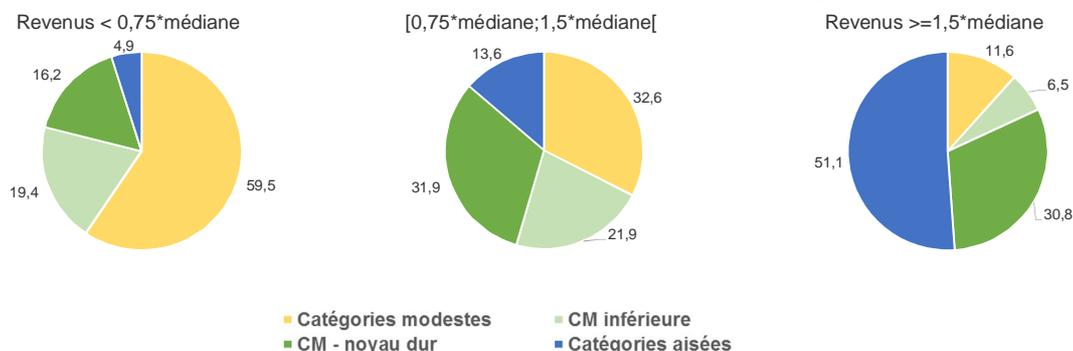
Les deux approches ne se recouvrent que partiellement. On observe bien, en France, une prédominance des catégories sociales modestes parmi les ménages dont les revenus sont inférieurs à 75 % de la médiane, puisqu'ils en constituent six sur

dix. Les classes moyennes, y compris les classes moyennes inférieures, ne constituent qu'un peu plus de la moitié des ménages à revenus moyens. Un revenu moyen peut tout aussi bien refléter la situation d'un cadre en début de carrière, que d'un ouvrier qualifié près de la retraite. C'est le groupe de revenus qui est le plus sensible à l'effet d'âge, compte tenu de sa place intermédiaire dans la hiérarchie des revenus. Les catégories socioprofessionnelles aisées ne forment que la moitié des ménages aux revenus les plus élevés. On retrouve là aussi, des variantes liées, surtout, à la place des ménages dans leur cycle de vie.

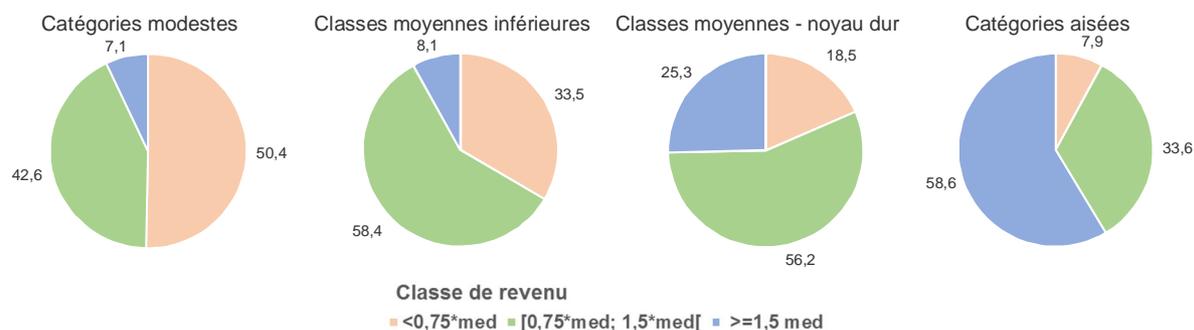
Les constats sont similaires si on s'intéresse à la composition par revenu des groupes de catégories socioprofessionnelles. Dans les catégories modestes et classes moyennes inférieures, les revenus élevés sont nettement sous-représentés. Ils deviennent plus conséquents au sein du noyau dur des classes moyennes.

L'approche par les revenus reflète le revenu actuel, qui dépend non seulement de la catégorie sociale mais aussi de l'âge de la personne de référence, de sa place dans sa trajectoire professionnelle et familiale. La catégorie socioprofessionnelle permet davantage de prendre en compte une trajectoire à long terme, qui influe nettement sur les anticipations des ménages, et la façon dont ils perçoivent leur place sans la société. La première approche reflète

Composition des classes de revenus par catégories socioprofessionnelles regroupées, France, 2013



Composition, par niveau de revenu, des ménages groupés par catégories socioprofessionnelles, France, 2013



Source : Insee, ENL 2013, traitement IAU

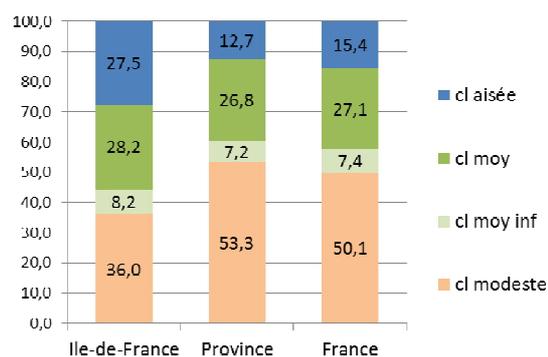
avant tout le revenu du moment et ses aléas conjoncturels, la seconde, le revenu permanent de long terme.

Le halo des classes moyennes favorise la pluralité des discours

Le noyau dur des classes moyennes, composé des commerçants et professions intermédiaires, actifs ou retraités, élargi aux policiers et militaires - ne représente que 27 % des ménages en France en 2013, 28 % en Île-de-France. Si l'on prend en compte les classes moyennes inférieures telles que définies ci-dessus, la proportion des classes moyennes est d'environ un tiers, en-deçà des proportions figurées par l'approche par les revenus. La définition de classes moyennes par les revenus capte à la fois des jeunes cadres en début de carrière et des employés ou ouvriers en fin de carrière ou retraités, qui n'ont plus la charge de leurs enfants. Aussi, l'approche par les revenus conduit-elle à gonfler les situations intermédiaires, au détriment d'une certaine homogénéité de situations professionnelles et de trajectoires de vie.

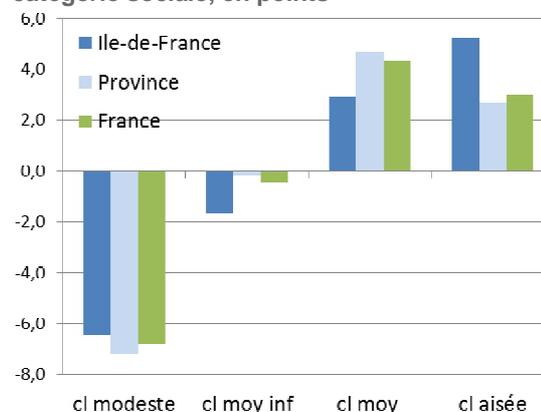
Entre 1990 et 2011, si l'on s'en tient à l'approche par catégorie socio-professionnelle, on constate une hausse du noyau dur des classes moyennes et une relative stagnation des classes moyennes inférieures, voire une légère baisse en Île-de-France. Contrairement à l'approche centrée sur les revenus, il n'y a donc ni érosion des classes moyennes ni érosion des classes supérieures dans la région. La croissance marquée de la part des cadres, surtout en Île-de-France, de celle des professions intermédiaires, et le déclin des ouvriers attestent des restructurations de l'économie, qui frappent avant tout les peu diplômés et les exécutants travaillant dans l'industrie. On ne peut, donc, parler de déclin de la classe moyenne, sauf à y inclure une partie des ouvriers et des employés qualifiés. À cet égard, la notion de classe(s) moyenne(s) apparaît comme une notion fourre-tout aux contours flous, largement véhiculée par les médias et les politiques, qui y projettent un idéal de noyau stable de la société française.

Répartition des groupes de catégories sociales en 2011



Source : Insee, recensement de 2011
Pour la définition des 4 groupes, voir le tableau du §I-3.2

Evolution 1990-2011 de la part de chaque catégorie sociale, en points



Source : Insee, recensement de 2011

I-4 Net creusement des inégalités de niveaux de vie depuis la crise de 2008

Une croissance économique ralentie depuis trois décennies, une crise de 2008 qui perdure, les difficultés d'insertion persistantes des jeunes, des perspectives d'ascension sociale qui s'assombrissent, des politiques publiques plus ciblées sur les bas revenus, des dispositifs d'allègement fiscaux visant surtout les ménages aisés... autant d'éléments qui rendent les ménages aux revenus modestes et moyens plus sensibles aux inégalités. Appréhender l'évolution des inégalités à l'échelle régionale n'est aisée que depuis 2001 pour les revenus déclarés, 2006 pour les niveaux de vie*, c'est-à-dire les revenus après redistribution.

I-4.1 Des inégalités de niveau de vie plus fortes en Île-de-France, qui se renforcent jusqu'en 2011

Plusieurs indicateurs témoignent d'inégalités plus fortes dans la région capitale qu'en moyenne en France. En 2011, l'indice de Gini mesurant la dispersion des **niveaux de vie** des Franciliens par UC, est supérieur de 21 % à celui de la province. Le rapport interdécile*, rapportant le niveau de vie du 9^e décile* sur celui du 1^{er} décile* est supérieur de 23 % à celui de la France. Le rapport des masses de revenu disponible (par UC) détenues par les 20 % les plus aisés aux 20 % les plus pauvres (S80/S20), est de 8,3 en Île-de-France, mais de seulement 4,6 en France en 2011.

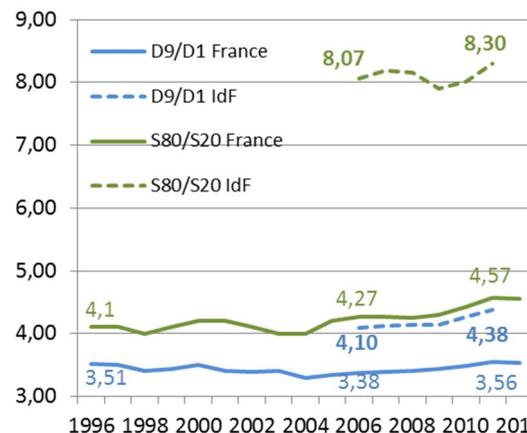
Ces indicateurs portant sur les niveaux de vie attestent d'une hausse des inégalités tant en France qu'en Île-de-France entre 2008 et 2011. En Île-de-France, le creusement des écarts s'est surtout fait entre le milieu et le bas de la distribution des revenus. En province il s'est fait de façon plus homogène.

Les données récentes parues France entière attestent, en revanche, d'une diminution des inégalités en 2013, amorcée dès 2012¹¹. Trois facteurs principaux sont à l'origine de cette baisse : une baisse des revenus du patrimoine (repli des taux d'intérêt, baisse des dividendes) et une hausse des impôts qui ont affecté surtout les plus aisés ; une augmentation des heures travaillées par les actifs occupés les plus pauvres. En raison d'un changement de méthodologie dans le calcul des niveaux de vie à partir de 2012 (voir glossaire), il n'est pas possible, dans l'état actuel des données publiées, de faire la jointure entre les séries régionales publiées jusqu'en 2011, et les nouvelles données. Par ailleurs, les données portant sur l'année 2013 ne seront disponibles qu'au printemps 2016.

*Voir glossaire en fin de rapport

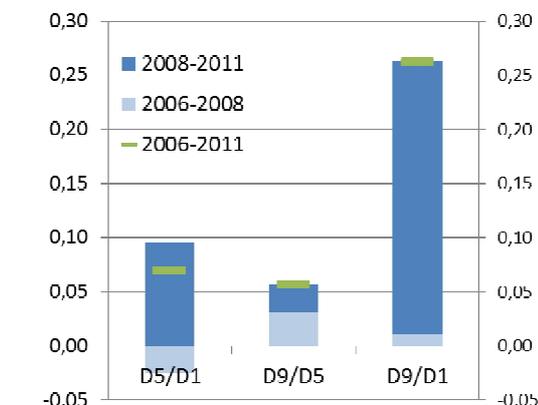
¹¹ Insee première n°1566, sept 2015

Des inégalités de niveau de vie par UC plus fortes en Île-de-France, 2011

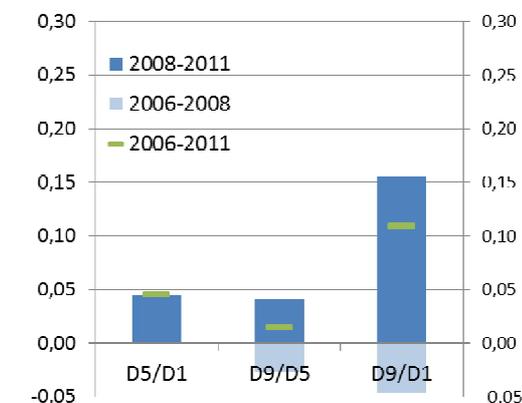


Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages (RFL)

Hausse plus marquée des inégalités de niveau de vie en Île-de-France depuis la crise, surtout entre le milieu et le bas de la distribution (évolution en point des différents ratios d'inégalités) Île-de-France



Province



Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages (RFL)

Les données sur les **revenus déclarés**, donc avant tout transfert (prestations sociales et impôts) disponibles depuis 2001, permettent d'observer les évolutions de revenu avec davantage de recul. Elles attestent, globalement, d'une accentuation des inégalités marquées en Île-de-France sur toute la période 2001-2011. La progression des revenus par décile a été d'autant plus marquée que les revenus sont élevés. Le 9^e décile a augmenté de 7,7 % en euros constants, quand le 1^{er} décile est resté inchangé (+0,2 %). Depuis la crise, les revenus ont peu augmenté, ils ont baissé en euros constants de façon marquée pour les populations des deux premiers déciles (-2,4 % pour le 1^{er}, -0,9 % pour le second).

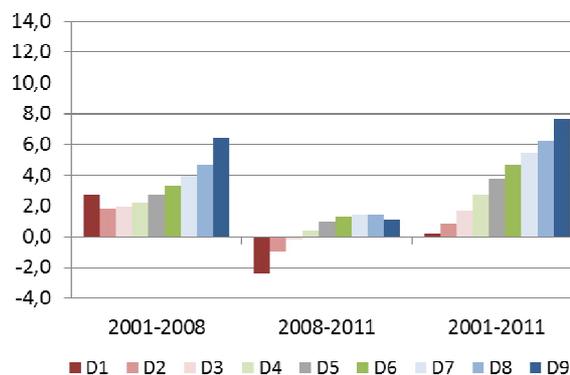
Les progressions ont été nettement plus fortes en province depuis 2001, témoignant d'un rattrapage de la province. Contrairement à la région capitale, ce sont les revenus modestes qui ont le plus augmenté, à l'exception du 1^{er} décile.

L'évolution des niveaux de vie, qui prennent en compte les prestations sociales et le paiement des impôts, atteste d'une accentuation plus marquée des inégalités depuis la crise que celle des revenus déclarés, tant en Île-de-France, qu'en province. Cet écart témoigne d'un affaiblissement des effets distributifs en bas de l'échelle des revenus entre 2008 et 2011.

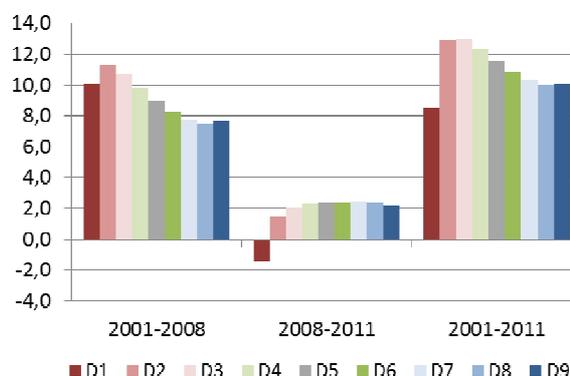
Une étude à paraître de l'Insee montre qu'il est difficile d'associer l'évolution d'un décile aux trajectoires des personnes relevant de ce décile en début de période, tant les évolutions résultent d'une année sur l'autre de mouvements nombreux et opposés. Aussi, ces évolutions attestent d'un accroissement des inégalités entre ménages, mais il convient de se garder de lire ces évolutions en termes de trajectoires individuelles.

Évolution des revenus déclarés par UC, par décile, entre 2000 et 2011 (%) – en euros de 2011

Île-de-France



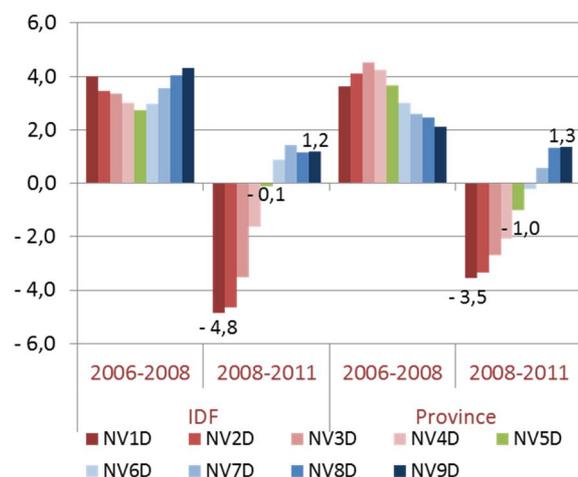
Province



Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages (RFL)

Note de lecture : le 1^{er} décile de revenu (seuil en deçà duquel se situent les 10 % des Franciliens les plus pauvres, a augmenté de 2,7 % entre 2001 et 2008 et a baissé de 2,4 % entre 2008 et 2011. (voir glossaire)

Évolution des niveaux de vie par UC, par décile, entre 2006 et 2011



Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages (RFL)

I-4.2 Un fort effet de la redistribution sur les bas revenus...

Le versement de prestations sociales (minimum sociaux et RSA activité ; aides au logement ; prestations familiales) et le prélèvement des impôts et des cotisations sociales redistributives (CSG hors composante maladie, CRDS) contribuent à atténuer fortement les inégalités de revenus déclarés. En France, la redistribution réduit de moitié le rapport des masses de revenus disponibles détenues par les 20 % les plus aisés au regard des 20 % les plus pauvres¹² : le ratio S80/S20 est 8,2 avant redistribution et de 4,1 après, en 2013. La réduction des écarts est encore plus grande aux extrémités de la distribution des revenus : les 10 % de personnes les plus pauvres disposent d'un niveau de vie moyen avant redistribution de l'ordre de 3 730€ par an et par UC, contre 75 330 € pour les 10 % les plus riches, soit 20,2 fois plus. Après redistribution, ces valeurs sont respectivement de 9 850 € et de 58 440 €, et le rapport passe à 5,9.

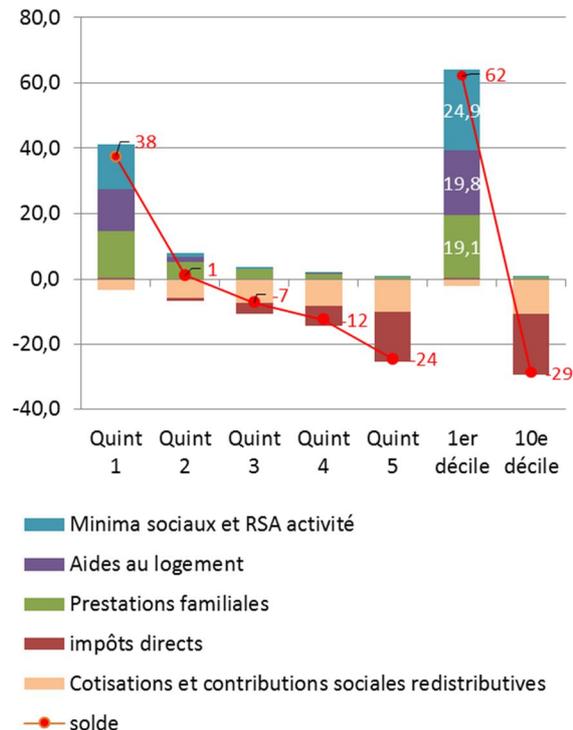
Pour l'Île-de-France, les dernières données disponibles datent de 2012. La masse des revenus déclarés avant transferts, détenue par les 20 % des Franciliens les plus aisés, est 10,5 fois plus élevée que celle détenue par les 20 % les plus pauvres. Après redistribution monétaire, ce ratio n'est plus que de 6,1, soit un taux de réduction de 42 %.

A l'échelle de la France, selon les calculs de l'Insee, la somme des prélèvements acquittés et des prestations reçues représente 62 % du niveau de vie après redistribution des 10 % des Français les plus modestes (1^{er} décile) et réduit de 29 % le niveau de vie des 10 % les plus aisés.

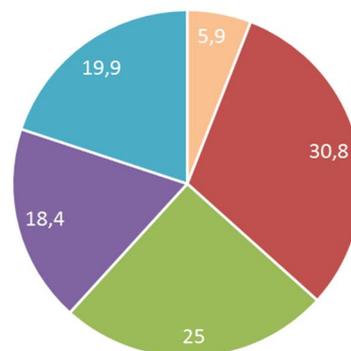
Les prélèvements et prestations ne contribuent pas tous avec la même intensité à la réduction globale des inégalités de niveau de vie. Globalement, l'impôt par son système de tranches d'imposition à taux croissants, est le transfert le plus redistributif : en 2013, il participe à hauteur de 31 % à la réduction des inégalités. Mais, prises dans leur ensemble, les prestations sociales diminuent à près des deux tiers les inégalités (63 %) : les prestations familiales y participent à hauteur de 25 %, les minima sociaux, pour 20 % et les aides au logement pour un peu plus de 18 %.

Part des différents transferts dans le niveau de vie des ménages en 2013, France.

Classement des habitants par quintile, 1^{er} et 10^e décile



Impact relatif des différents transferts sur la baisse des inégalités (en %)



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : la somme des prélèvements acquittés et des prestations reçues représente 38 % du niveau de vie moyen après redistribution des 20 % de personnes les plus modestes (1^{er} quintile). Ce gain de 38 % se décompose ainsi : +14 % par les prestations familiales, +13 % par les aides au logement, +14 % par les minima sociaux, -0 % par les impôts directs, -3 % par les cotisations et contributions redistributives.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 (actualisée 2013), modèle Ines, calculs Drees et Insee. Données tirées de France, portrait social, édition 2014, fiches thématiques sur les revenus et niveaux de vie.

¹² France, portrait social - édition 2014, fiches thématiques sur les revenus et les niveaux de vie.

I-4.3 ... mais un effet redistributif qui s'atténue entre 2008 et 2011

Une étude de l'Insee comparant l'effet de la crise de 2008 sur les inégalités, la pauvreté et la protection sociale dans les différents pays européens conclut à une progression des inégalités un peu plus forte en France qu'en moyenne dans l'Union européenne à 13. En termes d'inégalités de niveaux de vie, la France se situe dans la moyenne européenne, mais l'importance relative des transferts sociaux la positionne favorablement en matière de pauvreté, avec un taux de 14,1 % en 2011, en dessous du taux allemand (16,1 %) ou anglais (16,2 %). La France fait, cependant, partie des pays où la pauvreté a augmenté depuis la crise (+1,6 point en 4 ans), en dépit d'une hausse des dépenses de protection sociale plus rapide que par le passé : +1,9 % l'an de 2004 à 2007, +2,7 % l'an de 2008 à 2011. Sur ces deux périodes, le taux de croissance annuel du PIB était respectivement de 2,2 % et 0,2 %. Le rôle de stabilisation des revenus des ménages joué par les transferts sociaux a eu tendance à s'éroder avec, notamment, la baisse du niveau de vie des chômeurs et la progression des chômeurs en fin de droit. Il reste qu'en 2011, les transferts sociaux réduisent le taux de pauvreté de 41 % en France : il est de l'ordre de 24 % avant transferts, de 14 % après.

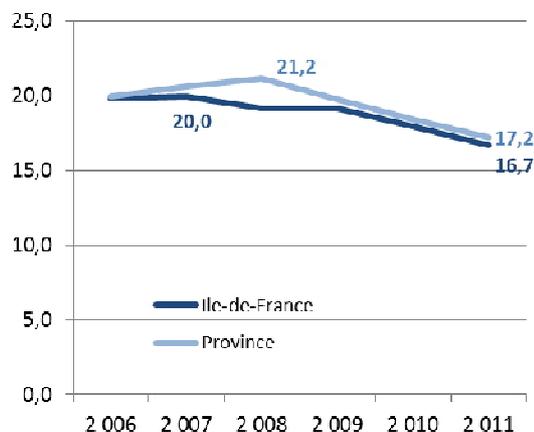
A côté des prestations sociales, les prélèvements contribuent aussi à réduire les inégalités. La comparaison de l'indice de Gini - indicateur d'inégalité - avant et après redistribution permet de mesurer l'impact de la redistribution sur le niveau des inégalités. Tant à l'échelle de la France, qu'à celle de l'Île-de-France, l'évolution comparée de ces indices de Gini avant et après redistribution atteste d'un affaiblissement sensible de la redistribution depuis la crise. En Île-de-France, l'indice de Gini avant redistribution passe de 0,417 en 2007 à 0,423 en 2011 (+0,006 point), quand l'indice de Gini après redistribution passe de 0,334 à 0,352 (+0,018 point). En 2007, la redistribution réduisait les inégalités de 20 %, mais seulement de 16,7 % en 2011 (graphique).

Comme vu précédemment, le creusement des écarts de niveaux de vie s'est surtout fait entre le milieu et le bas de l'échelle des niveaux de vie depuis 2008. Ce qui atteste, là aussi, de la difficulté de notre système de protection sociale à amortir, dans la durée, les baisses de revenu liées à la crise.

Taux de réduction des inégalités liée à la redistribution

Ratio des indices de Gini avant et après redistribution :

$\{1 - (\text{indice Gini niveau de vie}) / (\text{indice Gini revenus déclarés})\}$



Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages, 2006 à 2011

¹³ M Befy, M. E. Clerc, C. Thévenot, « Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise », in *La France dans l'Union européenne*, Insee référence, 2014

II – Métropolisation et spécialisations territoriales

Plusieurs éléments contribuent à la spécialisation sociale des territoires, qui peut être appréhendée à travers les différentiels de revenu, les catégories sociales, les types de ménages, l'âge des personnes, ou encore leur origine. La diversité sociale des territoires est largement héritée du passé. Elle porte les traces de l'industrie et de l'habitat ouvrier, notamment en Seine-Saint-Denis et le long de la vallée de la Seine. Elle reflète les politiques publiques prises dans les années 60 et 70 avec la construction des grands ensembles pour faire face à la pénurie de logements, puis le développement des aides à la personne en matière de logement qui ont accompagné l'accession à la propriété dans le périurbain dans les années quatre-vingt. Les logements libérés dans le parc social ont été peu à peu attribués à des ménages plus modestes, et notamment aux familles immigrées, le regroupement familial ayant été autorisé après la fermeture des frontières en 1975 aux travailleurs immigrés. La structure du parc de logements, tant en termes de taille que de statut d'occupation, contribue à

différencier les territoires : le parc HLM et les maisons individuelles accueillent plutôt les familles quand les petits logements parisiens sont davantage tournés vers les jeunes. Les politiques d'attribution des logements sociaux concourent aussi à différencier le peuplement du parc social en fonction du profil social des communes d'implantation.

A côté du jeu des décisions politiques et institutionnelles, la logique du marché, adossée sur les préférences des ménages aisés pour l'entre-soi et la centralité, continue à alimenter les segmentations du marché immobilier et les différenciations territoriales.

Que l'on étudie l'évolution des spécialisations territoriales, à l'aune des revenus, des catégories sociales ou des origines des populations, le constat est similaire : celui d'un renforcement des contrastes jusqu'au milieu des années 2000, qui s'amortit depuis. Au début de la crise, au cours des années 2008-2009, les inégalités de revenus des habitants entre communes urbaines ont cessé de s'accroître, mais la tendance haussière a repris depuis.

II-1 Les disparités de revenus se renforcent au cœur de la région

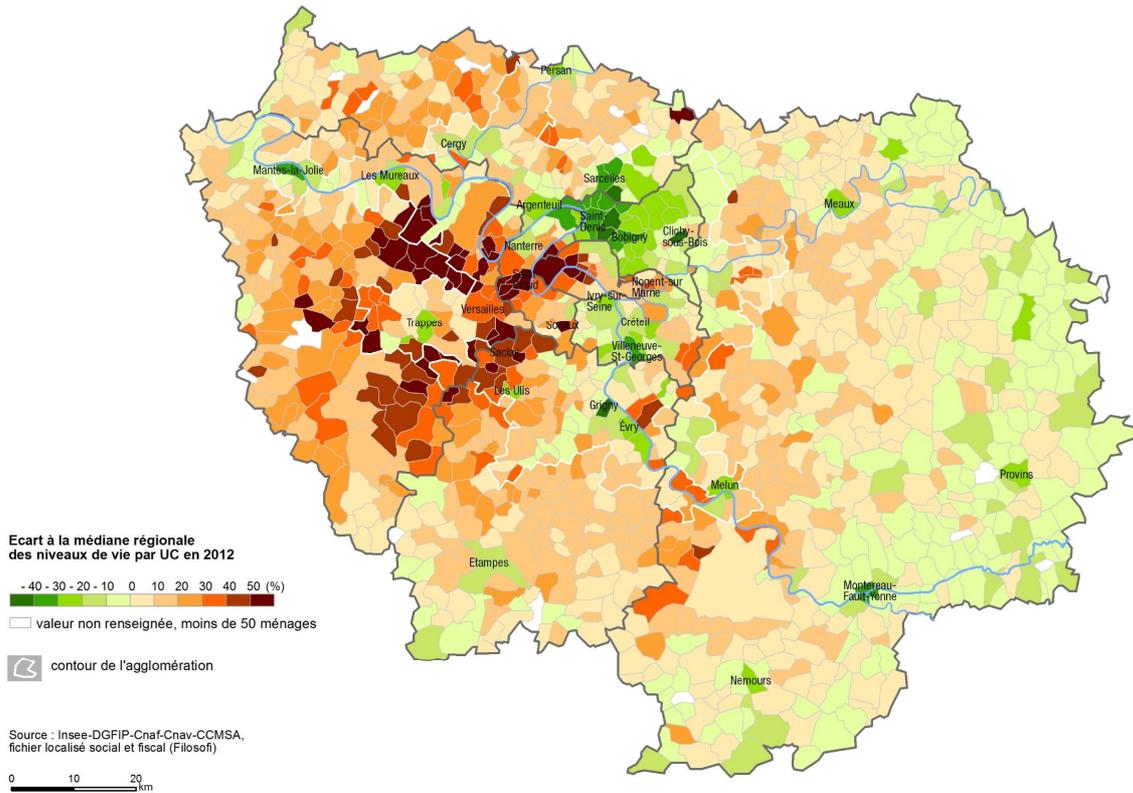
Revenus élevés et pauvreté se conjuguent pour faire de l'Île-de-France la région où les inégalités territoriales sont les plus fortes et notamment au cœur de l'agglomération où se situent les deux départements aux populations les plus aisées de France, Paris et les Hauts-de-Seine, et le plus pauvre, la Seine-Saint-Denis. Sous les effets conjugués de l'amélioration des conditions de vie des retraités et du développement de l'accession à la propriété dans le périurbain, la pauvreté est devenue plus urbaine et touche désormais davantage les jeunes. Les territoires les plus fragiles sont de plus en plus concentrés en banlieue nord et sud-est. Y figurent aussi quelques communes de grande couronne dotées d'un parc social important. Le tiers des actifs y sont employés ou ouvriers non qualifiés. A l'opposé, les territoires des plus aisés s'ancrent sur la partie ouest du centre urbain francilien et s'étendent sur les espaces périurbains voisins de l'ouest. Plus de la moitié des actifs y sont cadres ou chef d'entreprise de plus de 10 salariés.

II-1.1 Hétérogénéité des communes de banlieue et du périurbain

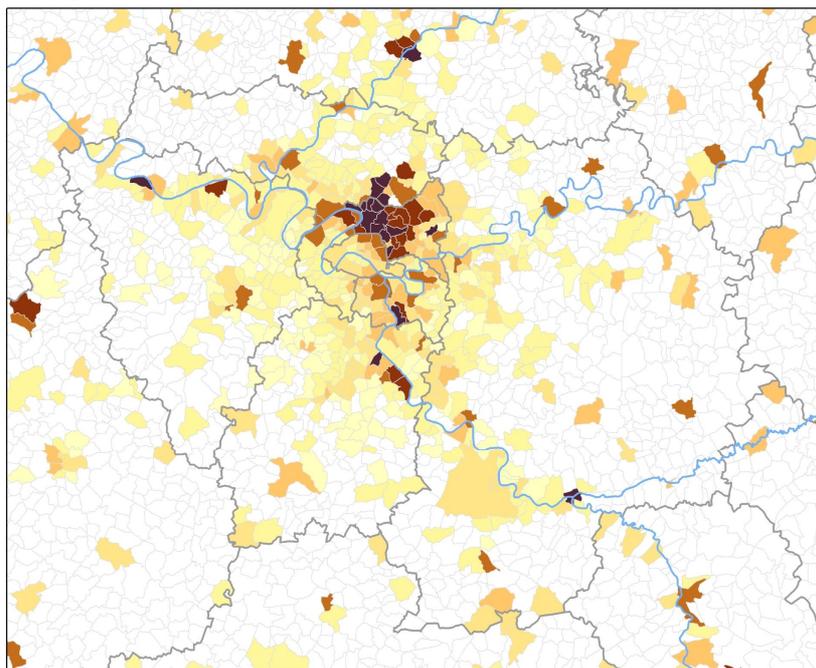
La carte des niveaux de vie médians* par UC de 2012 atteste à la fois des fortes disparités au cœur de l'agglomération et de l'hétérogénéité des situations communales tant à Paris (entre arrondissements), en banlieue que dans le périurbain. On ne peut pas plus parler de *la* banlieue que *du* périurbain. On retrouve des communes très riches, tant dans la banlieue ouest que dans la couronne périurbaine ouest-sud-ouest. En revanche, les populations très précaires sont sous-représentées dans la couronne périurbaine où domine le pavillonnaire. En 2011, le 1^{er} décile des niveaux de vie de la couronne périurbaine, définie au sens de l'Insee, est inférieur de 22 % à celui du pôle urbain de Paris (l'agglomération de Paris). L'écart est de 20 % pour le 2^e décile. La pauvreté est davantage enkystée en banlieue nord, notamment à l'ouest de la Seine-Saint-Denis, s'étend à quelques communes le long de la Seine ou dans les agglomérations de grande couronne fortement dotées de parc social.

Paris se singularise, aussi, par l'amplitude des inégalités au sein de ses arrondissements surtout à l'ouest où vivent les ménages parmi les plus aisés de France.

C'est au cœur de l'agglomération que les contrastes sont les plus marqués
 Niveaux de vie médians par UC des habitants en 2012
 (écart à la médiane régionale – 22 180 euros)

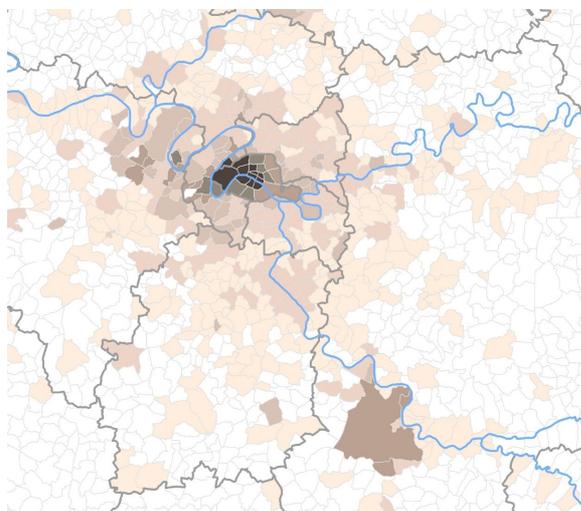


Pauvreté élevée en banlieue nord
Taux de pauvreté en 2012 (Ile-de-France : 15 %)



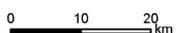
Taux de pauvreté en 2012
5 10 15 20 25 30 (%)
valeur non renseignée, moins de 1000 ménages
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi)

Fortes inégalités de revenus à Paris en 2012
Rapport des masses des niveaux de vie S80/S20

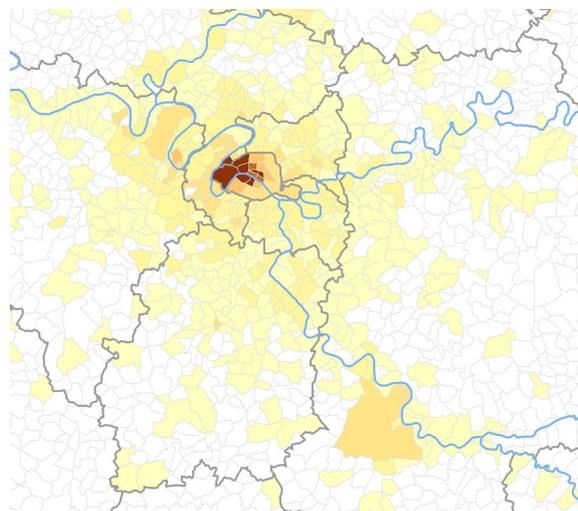


Masse des niveaux de vie détenue par les 20% les plus riches / masse des niveaux de vie détenus par les 20% les plus pauvres
4 5 6 7 8
valeur non renseignée, moins de 1000 ménages

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi)



Rapport interdécile des niveaux de vie



Rapport interdécile des niveaux de vie NV9/NV1
3,5 4,5 5,5 6,5 7,5
valeur non renseignée, moins de 1000 ménages

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi)



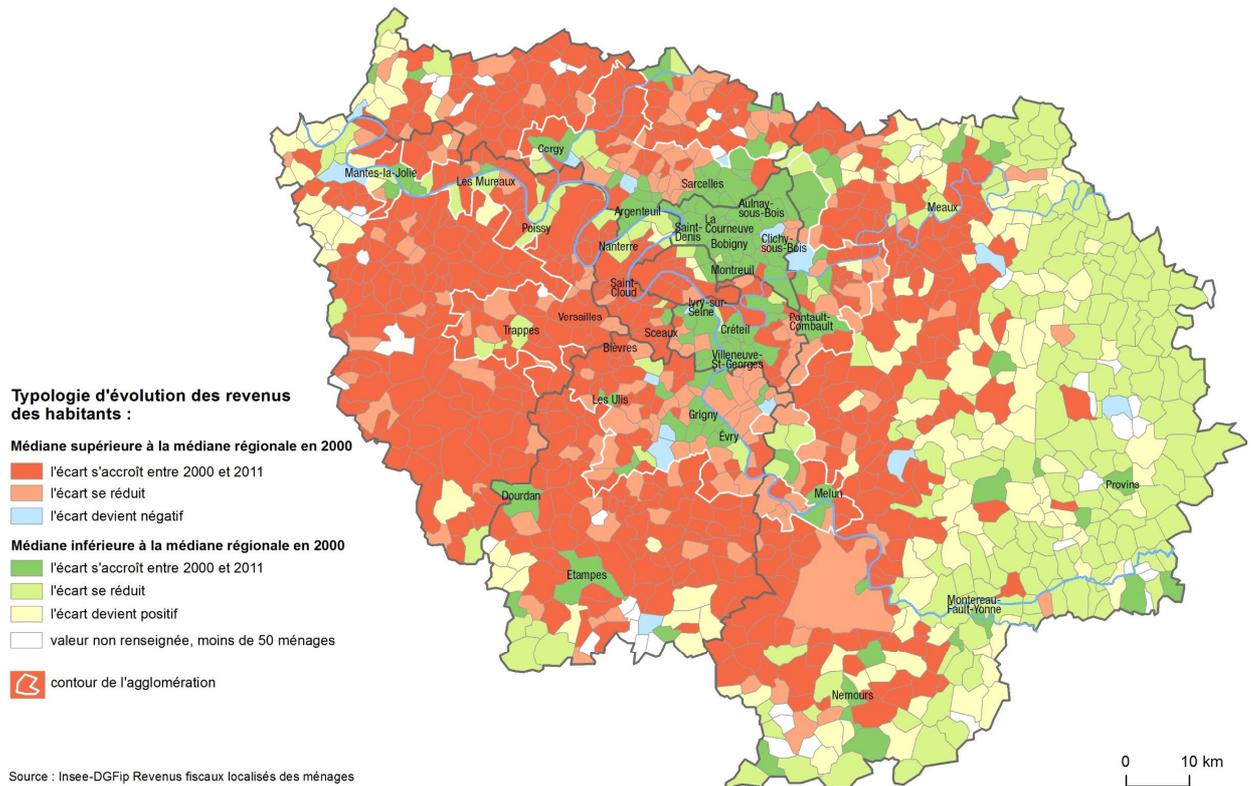
II-1.2 Creusement des écarts au centre, amélioration des revenus dans la couronne périurbaine

Sur la période 2001-2011, les écarts de revenu déclaré par UC se sont creusés au cœur de l'agglomération entre les territoires où vivent les Franciliens les plus modestes et les secteurs plus aisés. Les revenus médians des secteurs modestes ont évolué plus faiblement que la médiane régionale et, inversement, les revenus ont évolué plus fortement dans les secteurs aisés.

La situation des ménages de la couronne périurbaine s'est nettement améliorée dans le contexte francilien. Cette amélioration touche aussi bien les secteurs les plus aisés, situés à l'ouest-sud-ouest, que les

secteurs proches de l'agglomération centrale où vivent des ménages à revenus moyens à aisés, ou encore les secteurs seine-et-marnais plus éloignés où les ménages à revenus modestes à moyens sont surreprésentés¹⁴. Si la progression des cadres touche l'ensemble du périurbain, elle est d'autant plus faible qu'on s'éloigne du cœur de l'agglomération, et se fait surtout vers l'ouest et jusqu'aux alentours de Senlis dans l'Oise. Les ressources des ménages périurbains restent plus faibles sur la partie est de la Seine-et-Marne et aux abords de la région, mais s'améliorent depuis dix ans.

Le marquage territorial s'est renforcé, dans un contexte d'amélioration des situations dans les secteurs périurbains - Typologie des évolutions de revenus médians déclarés par UC entre 2001 et 2011

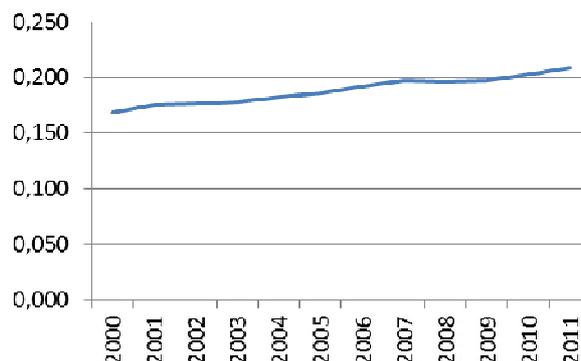


¹⁴ Voir Sagot, M. « Géographie sociale et habitant en Île-de-France, évolutions 2001-2011 », 2013. Cette étude s'appuie sur des données de revenu plus fines par décile.

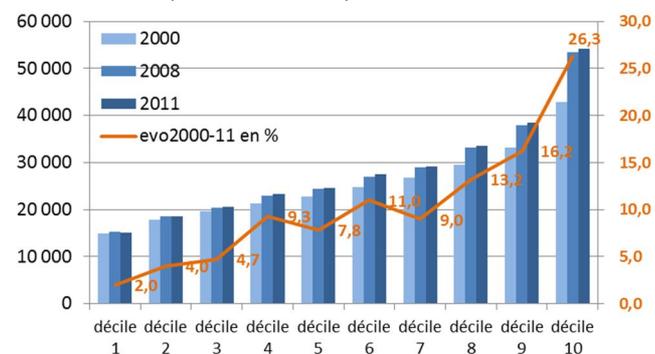
II-1.3 La hausse des inégalités entre communes urbaines marque une pause en 2008 et 2009, puis reprend

Le suivi, année après année, d'un indicateur de disparité entre les communes, tel l'indice de Gini, atteste d'une hausse régulière des écarts de revenus moyens entre les communes urbaines de 2000 jusqu'à 2007, puis d'une stabilisation en 2008 et 2009 ; l'année 2010 atteste d'une reprise de la tendance passée. Le revenu moyen par UC des communes urbaines regroupant les 10 % des Franciliens les plus modestes est resté quasi stable en euros constants (+2 %) entre 2000 et 2011. Celui des communes dont les habitants font partie, en moyenne, des 10 % les plus aisés, s'est accru de 26 %. Cette évolution s'est faite pour l'essentiel entre 2000 et 2008. Le revenu moyen annuel par UC des 10 % des habitants appartenant aux communes les plus pauvres est ainsi passé de 14 833€ en 2000 à 15 225€ en 2008 et 15 124€ en 2011. Celui des 10 % des habitants appartenant aux communes les plus aisées est passé de 42 898€ en 2000 à 53 430€ en 2008 et 54 168€ en 2011. Dans le même temps, le revenu moyen par UC des Franciliens a augmenté de 11,4 % en euros constants, atteignant 28 037€ en 2011.

Inégalités croissantes entre communes urbaines
Indice de Gini sur les revenus moyens par UC des communes urbaines



Evolution du revenu moyen des habitants selon le degré de richesse des communes de résidence (euros constants)



Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages, 2000 à 2011

Note de lecture : les communes urbaines ont été classées par ordre croissant du revenu moyen par UC des habitants en 2000. Chaque décile comprend 10 % des Franciliens des communes urbaines. 95,6 % des Franciliens vivent dans une commune urbaine en 2011.

II-2 L'opposition de classes cadres/ouvriers continue de structurer fortement le territoire

La structuration sociale de l'espace urbain s'inscrit dans le temps long de l'histoire. L'opposition de classes héritée de la société industrielle, les tours et les barres de logements sociaux érigées dans les années 1960 continuent à façonner l'espace.

II-2.1 Cadres, ouvriers, le grand écart

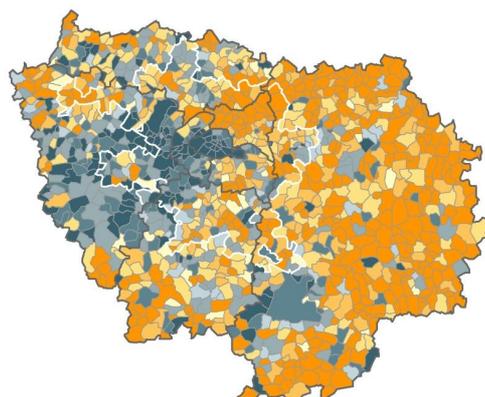
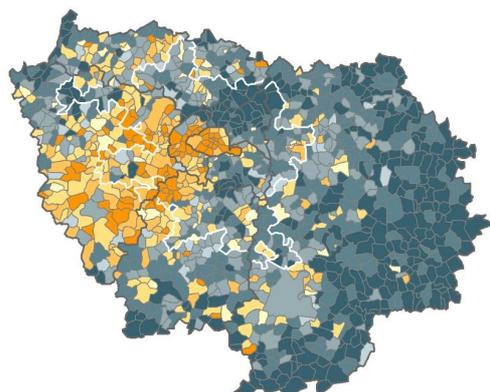
La trame sociale du territoire francilien s'organise ainsi fondamentalement autour de l'opposition structurante entre espaces des cadres et espaces des ouvriers sans s'y résumer pour autant. Paris, les Hauts-de-Seine et une grande partie des Yvelines à laquelle s'ajoute la vallée de la Bièvre constituent les espaces privilégiés par les catégories aisées

(ménages des professions intellectuelles supérieures et des chefs d'entreprises de plus de 10 salariés). La Seine-Saint-Denis, les anciens sites industriels de la vallée de la Seine en son aval et son amont, et les espaces périurbains éloignés notamment seine-et-marnais restent emblématiques des ménages ouvriers. Les espaces des retraités reflètent ceux des actifs de même positionnement social avec quelques différences. Les retraités cadres sont moins présents dans le quart nord-est de la capitale, investi plus récemment par les cadres actifs, mais sont davantage présents autour de Fontainebleau. Les ouvriers retraités, très présents en Seine-Saint-Denis, occupent un périurbain plus éloigné que les actifs.

Localisation des ménages franciliens selon la catégorie sociale de la personne de référence, 2011

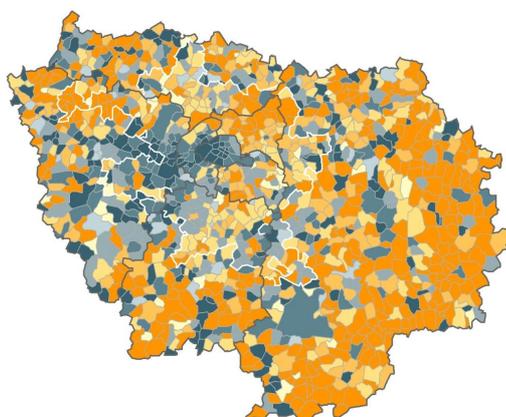
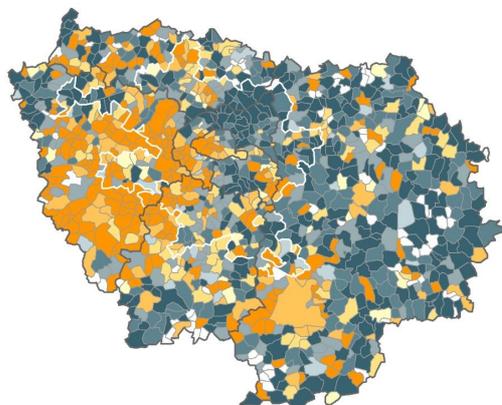
Cadres (Ile-de-France : 22 % des ménages)

Ouvriers (Ile-de-France : 12,1 % des ménages)

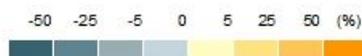


Retraités cadres (6 %)

Retraités ouvriers (7,4 %)



Ecart en points à la part régionale



Source : Insee, recensement 2011 (exploitation complémentaire)
© IAU îdF

II-2.2 Les professions intermédiaires « ciment de la mixité sociale »

Les ménages dont la personne de référence exerce une profession intermédiaire sont plus dispersés sur le territoire, sans forte concentration. Ils constituent selon les propos de Martine Berger « le ciment de la mixité sociale ». Les ménages « actifs » tendent à être sous-représentés dans les espaces à forte dominante aisée ou à forte dominante ouvrière, et à être davantage présents dans les espaces périurbains proches du centre, à l'exception du secteur ouest. Les retraités sont davantage présents à l'ouest et au sud où ils côtoient les classes aisées et moins dans le périurbain seine-et-marnais, à l'exception du secteur de Fontainebleau.

II-2.3 Les employés : actifs dans le parc social de banlieue, retraités dispersés

Les ménages d'employés actifs, dont la personne de référence est très souvent une femme, sont très présents dans les espaces de banlieue modestes

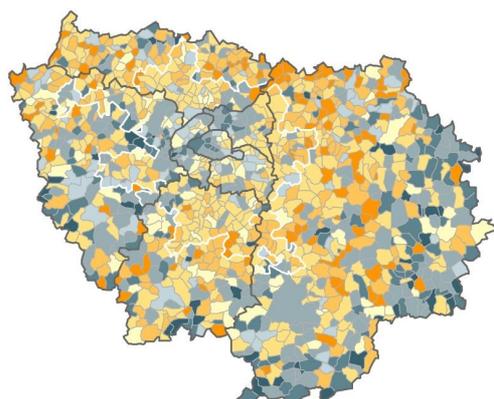
dotés de beaucoup de logements sociaux, où ils côtoient les ouvriers, ou dans les secteurs de grande couronne offrant des logements abordables, comme dans les anciennes villes nouvelles. Les retraités restent nettement sous-représentés à Paris et sont très dispersés sur l'ensemble du territoire régional. Ils participent du « ciment social de la mixité ».

II-2.4 L'hétérogénéité sociale du périurbain

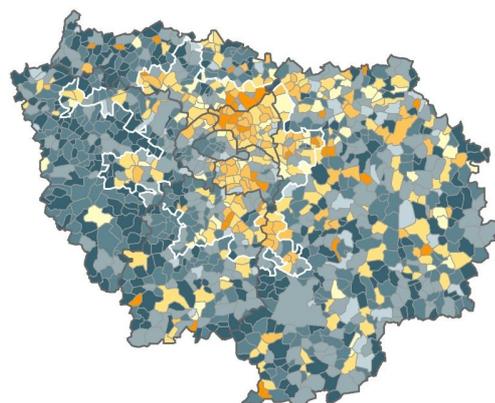
La diversité des espaces périurbains se lit à travers leur composition sociale. La couronne périurbaine régionale, définie comme étant l'ensemble des communes n'appartenant pas à l'agglomération parisienne, ne comprend que 10,3 % des ménages franciliens. Globalement les classes moyennes et modestes y vivent davantage que les classes aisées. En 2011, 7,3 % des ménages de cadres résident dans cette couronne, 8,8 % des ménages employés, 11 % des ménages dont la personne de référence exerce une profession intermédiaire et 13,5 % des

Localisation des ménages franciliens selon la catégorie sociale de la personne de référence, 2011

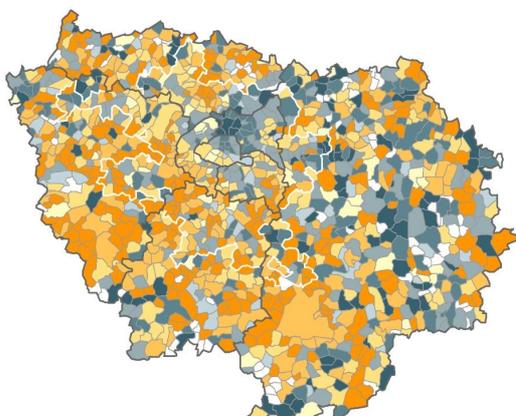
Professions intermédiaires (17,2 % des ménages)



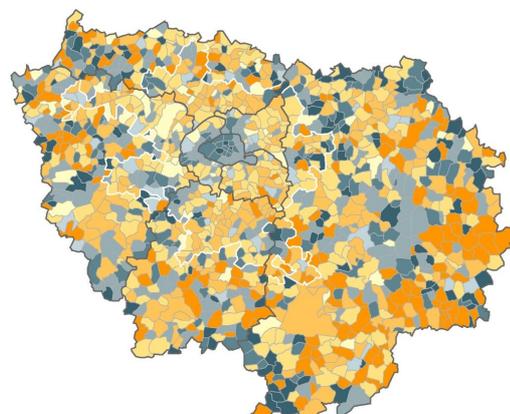
Employés (Ile-de-France : 14 % des ménages)



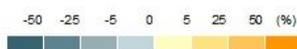
Retraités professions intermédiaires (8,4 %)



Retraités employés (12,4 %)



Ecart en points à la part régionale



Source : Insee, recensement 2011 (exploitation complémentaire)
© IAU îdF

ménages ouvriers. On retrouve ces écarts chez les retraités. Si 13 % des ménages retraités vivent dans le périurbain en 2011, ce sont davantage les retraités ouvriers (15,1 %) que les retraités cadres (9,2 %).

Les cartes par catégorie sociale montrent très clairement, que les cadres, actifs ou retraités sont implantés à l'ouest-sud-ouest, et autour de Fontainebleau pour les retraités. Les professions intermédiaires sont plutôt situées dans le périurbain proche, les retraités côtoyant des classes aisées à l'ouest. On retrouve les employés actifs dans les pôles secondaires, les employés retraités sont dispersés, avec une surreprésentation aux franges de la région. Les ouvriers, actifs ou retraités sont très nettement sous-représentés dans les secteurs aisés, et tendent à être d'autant plus présents qu'on s'éloigne du centre.

II-2.5 L'éloignement des ménages de cadres des ménages modestes

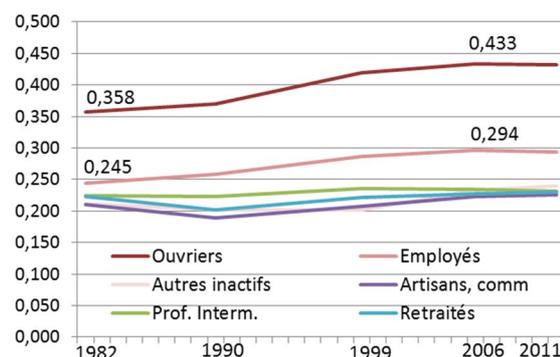
La disjonction structurante entre espaces de cadres et espaces d'ouvriers s'est accentuée jusqu'au milieu des années 2000 et tend à se stabiliser depuis. L'évolution de l'indice de dissimilarité - qui mesure le degré de concentration relative d'une population A par rapport à une population B – entre ménages de cadres et d'ouvriers, atteste d'un processus d'éloignement entre ces ménages, particulièrement soutenu dans les années 90. L'indice entre les ouvriers et les cadres s'est accru de 0,358 en 1982 à 0,433 en 2006 et 2011. Autrement dit, si 36 % des ménages de cadres ou d'ouvriers devaient déménager en 1982 pour que leurs distributions sur le territoire régional soient semblables, cette proportion atteint 43 % en 2011. Les professions intermédiaires se sont aussi nettement distancées des ouvriers mais se sont rapprochées des employés et surtout des retraités, notamment dans le périurbain.

II-2.6 Accès à la centralité des cadres et gentrification

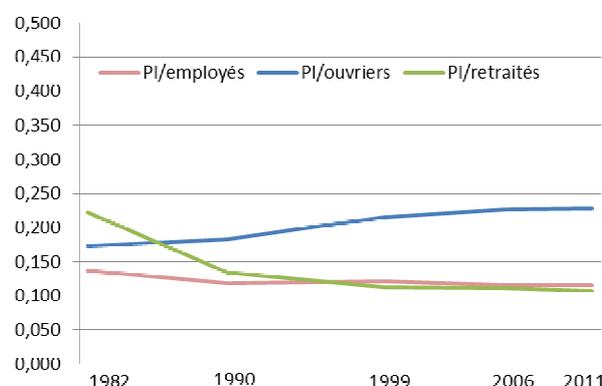
La distance croissante entre cadres actifs et autres catégories sociales traduit la préférence des premiers pour la centralité et leur capacité à payer le prix de cette centralité, dans un contexte de desserrement géographique des ménages franciliens depuis les années soixante-dix. La distance moyenne des ménages de cadres actifs, à Notre-Dame, est restée stable depuis 30 ans, en dépit d'une forte croissance de leur effectif. Dans le même temps, les ménages ouvriers se sont éloignés du centre de 2,9 km en moyenne, les ménages employés de 3 km, les professions intermédiaires de 1,4 km, et les retraités de 3,3 km. Cet éloignement est intervenu surtout entre 1982 et 1999.

En 2011, les classes aisées ont un meilleur accès au centre quel que soit leur statut d'occupation¹⁵. Elles se situent, en moyenne, à 13,3 km du centre, les employés, à 16 km, et les ouvriers à 19,6 km. Les

Une distance croissante entre les ménages de cadres actifs et les autres ménages (indice de dissimilarité*)



Les professions intermédiaires plus éloignées des ouvriers, et plus proches des retraités (indice de dissimilarité*)

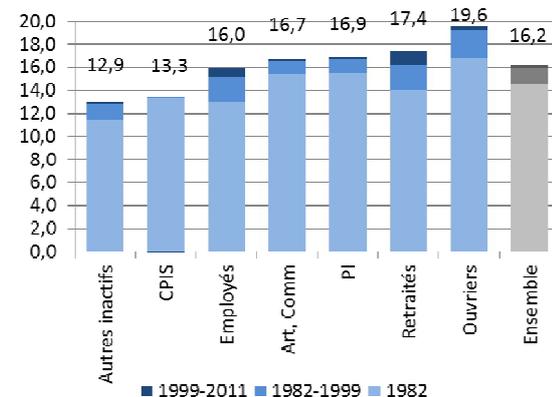


Source : Insee, recensements de la population de 1982 à 2011

* (voir glossaire)

La distance des ménages cadres à Notre-Dame n'a pas changé depuis 30 ans

Distance à Notre-Dame selon la catégorie sociale de la personne de référence, évolution depuis 1982



Source : Insee, recensements de la population

¹⁵ Beaufile S, « L'Île-de-France, région d'ancrage et de passage », Note rapide IAU-idF, à paraître

plus proches sont les cadres locataires du privé (9,4 km), les plus éloignés, les ouvriers propriétaires (25 km). Les cadres propriétaires qui ont emménagé depuis un an sont plus près du centre que ceux qui n'ont pas déménagé, ce qui témoigne de phénomènes de gentrification qui ont cours dans certains quartiers de Paris ou de très proche banlieue. On observe, en parallèle, dans les années 2000, une réduction du parc de logements locatifs privés à Paris et dans les Hauts-de-Seine, au profit, en partie de la propriété¹⁶.

II-2.7 Une mobilité de proximité qui témoigne de spécialisations territoriales

Martine Berger a montré dans ses travaux que la mobilité résidentielle des ménages accélère le changement social en Île-de-France. Les déménagements des Franciliens, quelle que soit leur destination, et les arrivées de nouveaux ménages accentuent les contrastes sociaux¹⁷.

Si l'on se restreint aux 427 000 ménages qui ont déménagé au sein de la région en 2010, on observe que 35 % d'entre eux n'ont pas changé de commune et que 71 % n'ont pas dépassé le périmètre de trois communes autour du lieu de résidence initial (proportion stable depuis 1999). Les Franciliens, dans leur grande majorité et quelle que soit leur appartenance sociale, déménagent à proximité de leur ancien lieu de résidence, quand ils restent en Île-de-France. Les locataires du parc social sont les plus ancrés localement : un sur deux reste dans sa commune, contre seulement 32 % des ménages mobiles propriétaires, et 31 % des locataires du privé.

II-2.8 Mais les accédants s'éloignent

À l'inverse, l'accès se traduit plus souvent par l'éloignement. En 2010, 46 % des ménages qui ont emménagé comme propriétaires, quel que soit leur statut antérieur, se sont éloignés du centre. C'est le cas de 35 % des emménagés locataires du privé, et 26 % de ceux du parc social. L'éloignement moyen au centre de Paris, lors du déménagement, de 2,6 km pour les ménages propriétaires, est plus élevé pour les ménages des catégories modestes (3,5 km) que pour les catégories intermédiaires (2,6 km) ou les catégories aisées (2,0 km).

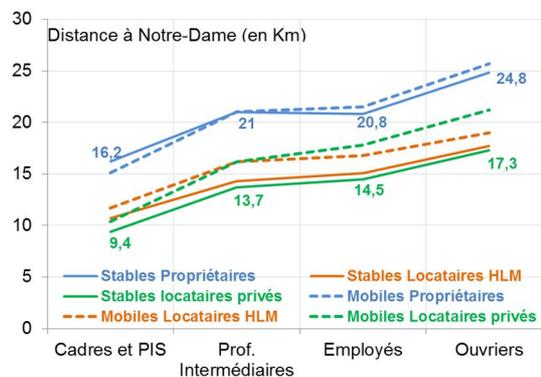
Mais seulement 6 400 ménages ont emménagé comme propriétaires à plus de 50 Km de Notre-Dame¹⁸, soit 5 % de l'ensemble des propriétaires mobiles. Ce sont surtout des ménages modestes, puisque 43 % sont employés ou ouvriers, actifs ou retraités ; seulement 20 % relèvent des classes

aisées. Mais ils ne représentent que 8 % des propriétaires mobiles des classes modestes, 6 % des classes intermédiaires, et moins de 3 % des ménages mobiles propriétaires des classes aisées.

Si compte tenu des prix de l'immobilier et de la géographie sociale, l'accès des classes aisées mobiles se fait davantage dans le centre (61 % à Paris et en petite couronne, contre 45 % pour les classes intermédiaires et 40 % pour les plus modestes), la concrétisation du projet se fait ainsi de façon minoritaire au prix d'un « exode » aux confins de la région pour les ménages modestes.

Les ménages cadres propriétaires mobiles* plus près du centre que ceux qui n'ont pas déménagé

Distance à Notre-Dame des ménages selon la catégorie sociale, le statut d'occupation et la mobilité, 2011



Source : Insee, recensement de la population de 2011
*Ménages ayant déménagés depuis moins d'un an

¹⁶ Sagot, M. *Géographie sociale et habitat en Île-de-France, évolution 2001-2011*, IAU Île-de-France, 2013

¹⁷ Berger M, La mobilité des ménages accélère le changement social en Île-de-France, in *Atlas des Franciliens*, IAU Île-de-France, 2013

¹⁸ Au-delà donc de Mantes-la-Jolie à l'ouest, d'Etampes ou Fontainebleau au sud, Coulommiers à l'est.

II-3 Le cosmopolitisme francilien participe du paysage social francilien

La diversité des origines et l'importance des populations étrangères et immigrées sur son territoire font de l'Île-de-France une région cosmopolite, à l'instar de nombre de métropoles mondiales. En 2011, 2,1 millions de Franciliens sont immigrés, ils sont nés étrangers à l'étranger. Parmi ceux-ci, quatre sur dix ont acquis la nationalité française. Plus d'un Francilien sur trois est immigré ou descendant d'immigré¹⁹.

II-3.1 Quatre immigrés sur dix vivant en France résident en Île-de-France

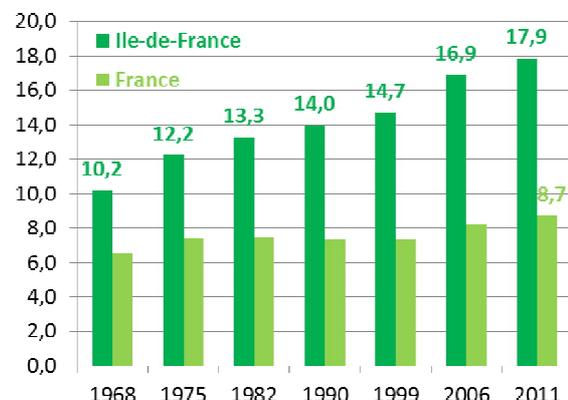
La part des immigrés dans la population régionale augmente régulièrement, sous l'effet principalement du regroupement familial depuis la fin des années soixante-dix. En 2011, 17,9 % des Franciliens sont immigrés, soit le double de la proportion d'immigrés vivant en France (8,7 %). Près de 4 immigrés sur 10 vivant en France résident ainsi en Île-de-France en 2011 (38,6 %). Cette proportion est restée stable depuis 2006. Elle était de 29 % en 1968. L'affaiblissement de l'industrie, la métropolisation de la région capitale et la montée des services ont contribué à une redistribution de cette population sur le territoire.

Près de la moitié des immigrés viennent de l'Afrique (48,4 %), un peu moins de 30 % sont originaires de l'Europe (28,5 %). L'Europe perd régulièrement du terrain. En 1982, les immigrés européens représentaient la moitié des immigrés. Depuis lors, le nombre d'immigrés issus de l'UE à 15 a chuté de 110 000, une baisse compensée pour moitié (56 000) par les immigrés en provenance du reste de l'Europe. La part des immigrés du Maghreb est restée stable (29 %), celles des immigrés du reste de l'Afrique et de l'Asie ont fortement augmenté. Les Africains hors Maghreb constituent 19,4 % des immigrés en 2011, contre 7,6 % en 1982. Les proportions sont respectivement de 10,9 % en 1982 et 17,9 % en 2011 pour les originaires d'Asie. Les origines se sont ainsi diversifiées et sont de plus en plus lointaines²⁰.

II-3.2 Une concentration sur le territoire régional qui s'atténue depuis 2006

La population immigrée s'est surtout implantée au centre de l'agglomération, dans les bastions ouvriers. Elle est nettement surreprésentée dans les communes les plus pauvres de la région et notamment en banlieue nord-ouest de la Seine-Saint-Denis où leur part dépasse 30 % de la population. Les lieux d'implantation varient fortement selon l'origine et le niveau d'aisance des populations²¹, les plus riches et les plus modestes étant les plus ségrégués. Globalement, l'indice de

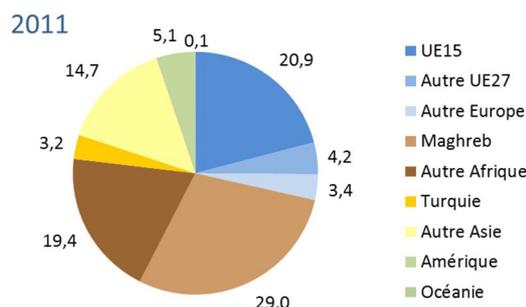
La part des immigrés s'accroît en Île-de-France depuis 1968 (% de la population totale)



Source : Insee, recensements de la population

Un immigré sur deux originaire d'Afrique

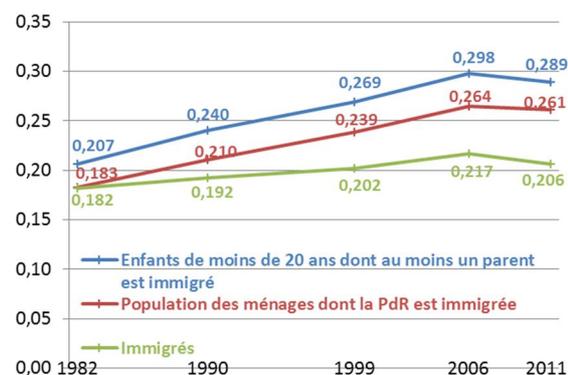
Composition de la population immigrée par continent d'origine en Île-de-France, 2011 (%)



Source : Insee, recensement de la population, 2011

Baisse de la concentration de la population immigrée depuis 2006 sur le territoire francilien

Indice de dissimilarité* des populations immigrées en Île-de-France : évolution 1982-2011



Source : Insee, recensements de la population

*Voir Glossaire

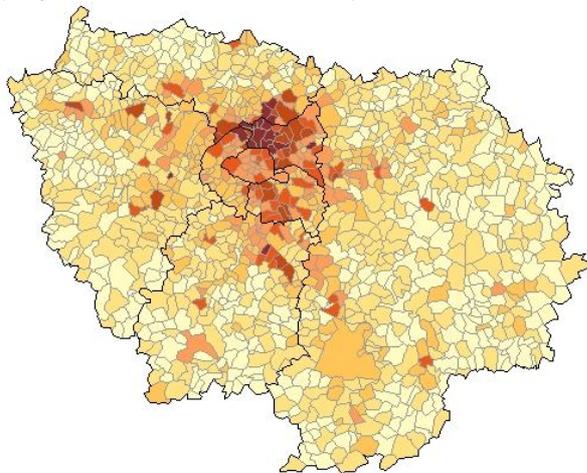
¹⁹ Sagot M., Les descendants d'immigrés vivant en Île-de-France, Note rapide IAU Île de France n°531, 2011

²⁰ Sagot M., Les immigrés selon leur origine, *Atlas des Franciliens*, IAU Île-de-France, 2013

²¹ idem

Population immigrée en 2011 et évolution 2006-2011

Part de la population immigrée par commune, 2011
(Moyenne Ile-de-France : 17,9 %)

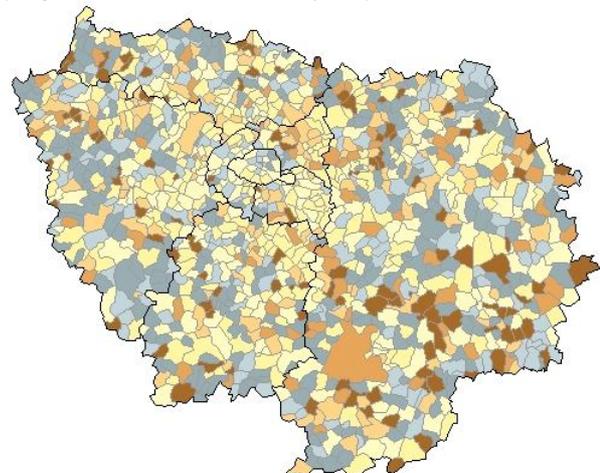


Ecart en points à la part régionale

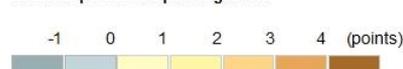


0 10 km
Source : Insee, recensement 2011 (exploitation complémentaire)
© IAU ÎdF

Evolution 2006-2011 en points
(Moyenne Ile-de-France : +1 point)



Ecart en points à la part régionale



0 10 km
Source : Insee, recensement 2011 (exploitation complémentaire)
© IAU ÎdF

concentration des immigrés s'est accru, en Île-de-France, entre 1982 et 2006, mais marque un infléchissement depuis. En 2011, il faudrait que 20,6 % des immigrés déménagent pour que leur distribution entre les communes franciliennes soit la même que les autres Franciliens (ou inversement). La progression de la concentration des immigrés entre 1982 et 2006 résulte essentiellement de la recomposition par origine de cette population, avec une hausse de la part des originaires les plus ségrégués, venant notamment d'Afrique subsaharienne, plus nombreux à s'installer dans le parc privé dégradé de banlieue ou le parc social. Sur cette période, les indices de concentration par origine sont majoritairement orientés à la baisse. Depuis 2006, la recomposition par origine se poursuit, et la baisse de la concentration s'étend à toutes les nationalités d'origine, à l'exception des originaires de deux pays : la Turquie et le Sri-Lanka. Cette baisse des taux de concentration l'emporte sur la recomposition en faveur des populations les plus ségréguées.

Localement, on observe une baisse de la part des immigrés dans des secteurs centraux où leur présence est élevée. C'est le cas dans plusieurs arrondissements parisiens et dans la plupart des communes limitrophes de Seine-Saint-Denis, à l'exception de Saint-Denis et Aubervilliers. Cette évolution accompagne les phénomènes de gentrification de certains quartiers attractifs par leur centralité.

II-3.3 Mais une présence croissante dans les territoires pauvres

Entre 1982 et 2006, la concentration accrue des immigrés sur le territoire régional s'est faite principalement dans les secteurs les plus modestes. La part des immigrés dans la population a surtout

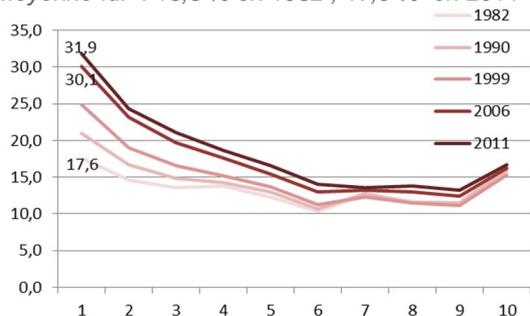
augmenté dans les secteurs les plus modestes, alors qu'elle est restée quasiment stable dans les secteurs aisés. Depuis 2006, l'évolution est plus faible mais tend encore à s'opérer dans les communes du bas au milieu de la hiérarchie des revenus. Dans les communes où vivent, en moyenne, les 10 % des Franciliens les plus pauvres en 2011, la part des immigrés est passée de 17,6 % en 1982 à 31,9 % en 2011 ; et la part de la population vivant dans un ménage dont la personne de référence est immigrée, de 27,1 % en 1982 à 52,8 % en 2011. On retrouve ce quasi-doublement en 30 ans si l'on porte son regard sur la part des enfants de moins de 20 ans dont un parent au moins est immigré. Cette proportion y passe de 36,9 % en 1982 à 67,6 % en 2011.

Le parc HLM a contribué, pour partie, à la concentration des populations immigrées dans la région – du fait de son inégale répartition entre les communes et des politiques de peuplement. Il pourrait, via la loi SRU, être le levier d'une certaine déconcentration à moyen terme des ménages pauvres et modestes, immigrés ou non. Les prémisses semblent se dessiner. En 2011, près du tiers des ménages immigrés sont logés dans le parc social. Ils y représentent 28,6 % des ménages. Le recensement de 2011 atteste d'un rééquilibrage modéré du parc social entre territoires aisés et modestes. Entre 2006 et 2011, 80 % de la progression du parc social concerne les secteurs urbains où vivent 40 % des Franciliens les plus aisés, en moyenne, et notamment Paris. Ces secteurs accueillent 25,9 % des logements sociaux en 2011, contre 24,5 % en 2006. Mais cette progression tient, pour partie, à des réhabilitations de logements locatifs privés en logements sociaux, notamment à Paris, et n'induit pas à court terme de changement de peuplement. La part du parc social dans les secteurs urbains où vivent les 30 % des Franciliens les plus modestes, s'atténue et passe de 44,8 % en 2006 à 43,6 % en 2011. Si les politiques

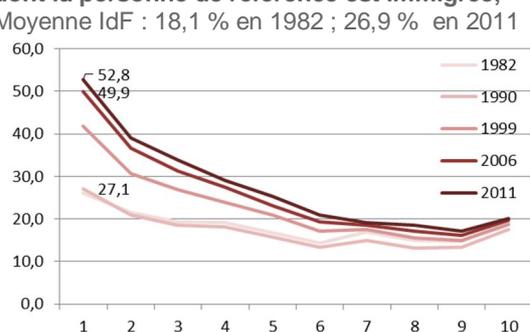
de peuplement du parc social ne sont pas neutres et contribuent aussi à des effets de concentration dans certains immeubles, la diversité des origines y est plus manifeste sur tout le territoire que dans le parc locatif privé ou en propriété.²² Si donc ce parc est un levier potentiel d'une meilleure répartition des populations modestes, pour partie immigrées, en Île-de-France, il permet, surtout, de préserver l'accès à la centralité des ménages modestes.

Part des immigrés selon le degré de richesse des habitants des communes, 1982 à 2011

Moyenne IdF : 13,3 % en 1982 ; 17,9 % en 2011

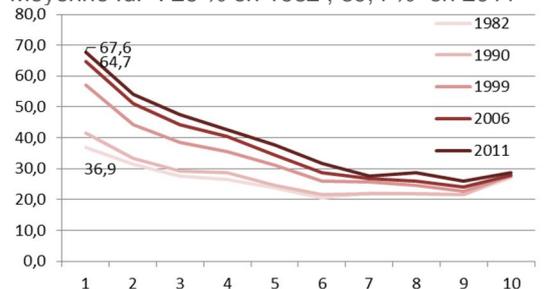


Part de la population vivant dans un ménage dont la personne de référence est immigrée, Moyenne IdF : 18,1 % en 1982 ; 26,9 % en 2011



Part des enfants de moins de 20 ans dont au moins un parent est immigré, 1982 à 2011

Moyenne IdF : 26 % en 1982 ; 39,4 % en 2011

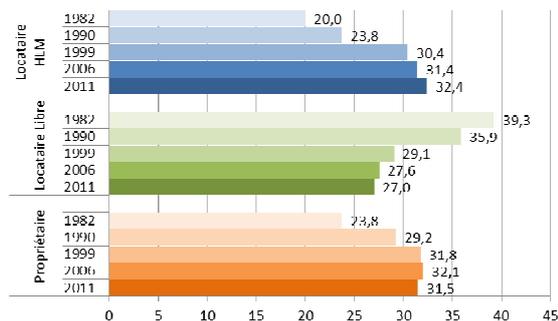


Source : Insee, recensements de la population

Note de lecture des graphiques de cette page : les communes urbaines ont été classées par ordre croissant du revenu moyen par UC des habitants en 2011. Chaque décile comprend 10 % des Franciliens des communes urbaines, des plus pauvres D1, en moyenne, aux plus aisés, D10. 95,6 % des Franciliens vivent dans une commune urbaine en 2011 et 98,6 % des immigrés.

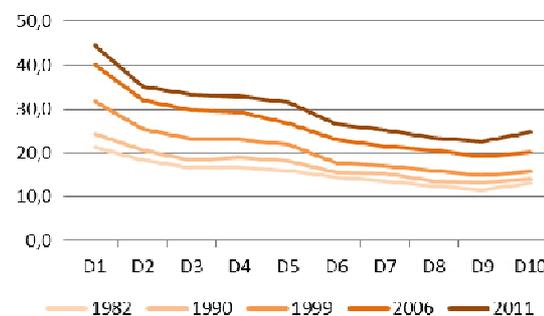
Ainsi, dans le graphique sur la part des ménages immigrés dans le parc HLM : en 2011, les immigrés constituent 51,7 % des ménages de ce parc dans les communes urbaines rassemblant les Franciliens les plus modestes (D1), contre 21,9 % dans les communes les plus aisées du dixième décile.

Répartition des ménages dont la personne de référence est immigrée selon le statut d'occupation

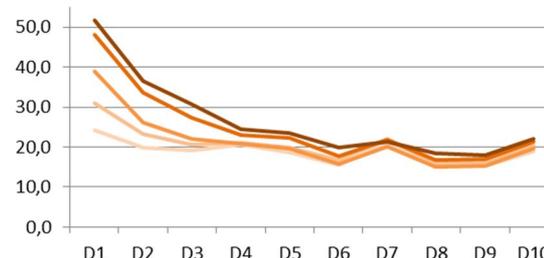


Source : Insee, recensements de la population 1982 à 2011

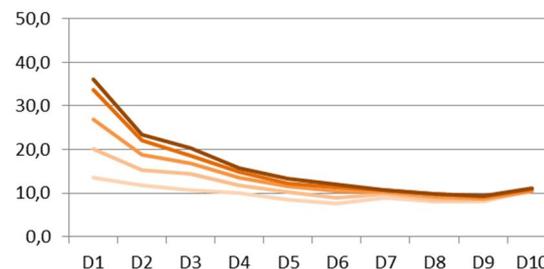
Part des ménages immigrés, selon le degré de richesse des habitants des communes, parmi les locataires du parc HLM...



les locataires du parc locatif privé...



les propriétaires



Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés, 2000 à 2011

²² Cf. Sagot, M, Géographie sociale et habitat en Île-de-France, évolution 2001-2011, IAU îdF, 2013

II-4 Le double visage de la question sociale en Île-de-France : statut social et origine

La poursuite de la hausse de la présence des immigrés dans les secteurs les plus pauvres peut paraître contre-intuitive dans un contexte de baisse de la concentration des immigrés dans la région. Ce paradoxe invite à analyser plus finement les dynamiques sociales. Assisté-t-on à des dynamiques contraires selon la catégorie sociale des immigrés ? La dimension ethnique se superpose-t-elle à celle de la position sociale appréhendée par les catégories socioprofessionnelles, ou se surajoute-t-elle ? Autrement dit, le statut social des immigrés suffit-il à expliquer qu'ils soient surreprésentés dans les secteurs modestes, ou participent-ils de façon choisie ou subie aux mécanismes de différenciation sociale du territoire ?

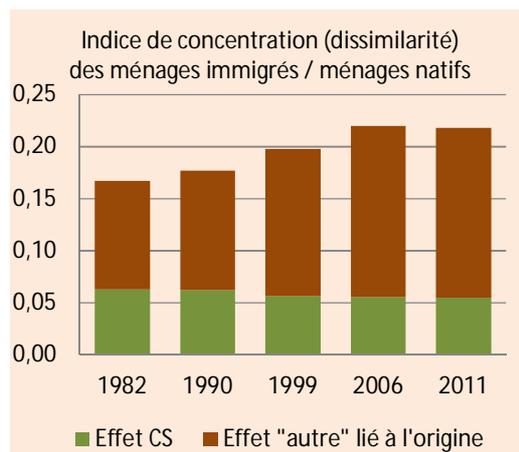
II-4.1 La position sociale des immigrés rend peu compte de leur localisation

Bien que la part des immigrés progresse dans toutes les catégories sociales, elle reste faible parmi les cadres. En 2011, 13,1 % seulement des personnes de référence des ménages cadres sont immigrés, contre 7,8 % en 1982. Ils constituent, en revanche, 41,8 % des ouvriers personnes de référence, 35,6 % des inactifs autres que retraités (chômeurs n'ayant jamais travaillé, étudiants ou autre sans emploi), près du tiers des artisans commerçants et 27 % des employés.

Leur surreprésentation parmi les catégories modestes n'explique, cependant, qu'à la marge leur localisation résidentielle. La structure sociale des ménages immigrés, appréhendée dans la nomenclature simplifiée en 8 postes de l'Insee, ne rend compte, qu'à hauteur du quart, de leur concentration sur le territoire par rapport aux ménages natifs (voir encadré). L'impact de cette structure n'a cessé de diminuer entre 1982 et 2006²³ – l'effet « classe sociale » expliquant 38 % de la concentration des ménages immigrés en 1982 – mais se stabilise depuis 2006. L'origine ethnique participe donc, à côté de la position sociale, à la structuration sociale du territoire francilien.

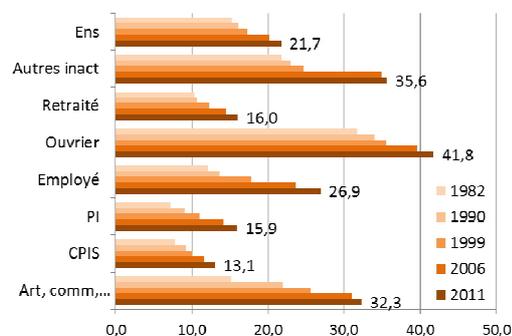
L'impact de la structure sociale des immigrés sur leur localisation

Pour évaluer l'effet de la distribution par catégorie socioprofessionnelle des immigrés sur leur localisation, on a supposé dans un premier temps que la répartition des personnes de référence (PdR) immigrées entre les communes franciliennes était identique à celle des PdR non-immigrées, pour chacune des huit catégories simplifiées de l'Insee. On a, dans un deuxième temps, calculer un indice de dissimilarité entre ce positionnement fictif des ménages immigrés et celui des ménages natifs. Cet indice mesure l'effet des structures professionnelles différentes entre les deux groupes. Il est seulement de 0,063 en 1982 et 0,055 en 2011. Aux mêmes dates, les taux de dissimilarité entre PdR immigrées et PdR non-immigrées sont respectivement de 0,167 et 0,218. En 1982, la catégorie sociale n'explique que 37,7 % des différences de localisation, et en 2011, 25,2 %.



Source : Insee, recensements de la population, calculs IAU

Part des immigrés parmi les personnes de référence des ménages selon leur catégorie socio-professionnelle, 1982 à 2011



Source : Insee, recensements de la population

²³ Sagot M., « Division sociale, regroupement des immigrés, quels liens ? » in *Atlas des Franciliens*, édition 2013, IAU Île-de-France

II-4.2 Les cadres, immigrés ou non, maîtres du jeu des localisations résidentielles

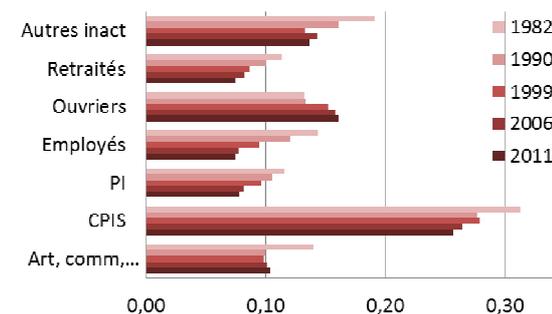
L'atlas des Franciliens de l'IAU de 2013 pointait les logiques de regroupement différentes des catégories sociales sur le territoire en 2006 au sein des ménages immigrés d'une part, et des ménages natifs d'autre part. Dans « l'univers immigré », une ligne de partage dissocie très nettement les lieux de résidence des immigrés cadres des autres. Le constat reste vrai en 2011 : parmi l'ensemble des ménages immigrés, ce sont les cadres qui apparaissent les plus concentrés (indice de dissimilarité de 0,256 contre 0,161 pour les ouvriers). Parmi les natifs, ce sont les ouvriers qui apparaissent les plus regroupés (indice de dissimilarité de 0,259 contre 0,188 pour les cadres). La division sociale tient principalement de l'éloignement des cadres dans l'univers des immigrés, et davantage d'une désaffectation des lieux de résidence des ouvriers dans l'univers des natifs.

Le croisement des deux dimensions montre que l'opposition cadres-ouvriers reste la plus structurante et domine la distinction selon l'origine. La dissociation la plus marquée est celle des cadres français de naissance avec les ouvriers qu'ils soient immigrés (indice de dissimilarité de 0,468) ou français de naissance (0,441). La distance des cadres immigrés vis-à-vis des ouvriers, immigrés (0,410) ou non (0,428), est à peine moins forte. Au sommet de la hiérarchie sociale, l'origine influe peu, c'est la logique des stratégies résidentielles des catégories supérieures qui prime à travers le jeu des prix immobiliers. Les territoires des cadres immigrés ne se superposent pas complètement, pour autant, à ceux des cadres « natifs ». Leurs lieux de résidence sont plus centralisés, ils sont aussi davantage présents à Marne-la-Vallée.

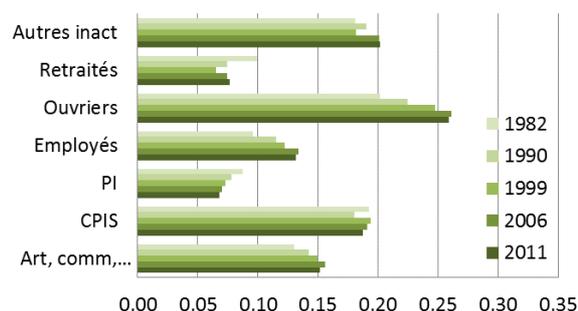
Les autres catégories sociales sont moins éloignées les unes des autres, mais l'éloignement tend à augmenter quand l'origine est différente. Les ménages immigrés de catégories modestes sont les plus ségrégués sur le territoire francilien. Ce qui reflète à la fois des processus de dévalorisation de certains quartiers, des stratégies d'évitement - des familles natives notamment qui ont des enfants d'âge scolaire - mais aussi des stratégies résidentielles différentes selon l'origine, comme de nombreux travaux de recherche ont pu en témoigner.

Des logiques de localisation sociale différentes selon l'origine (Indices de dissimilarité*)

Résidence des cadres à l'écart parmi les ménages immigrés



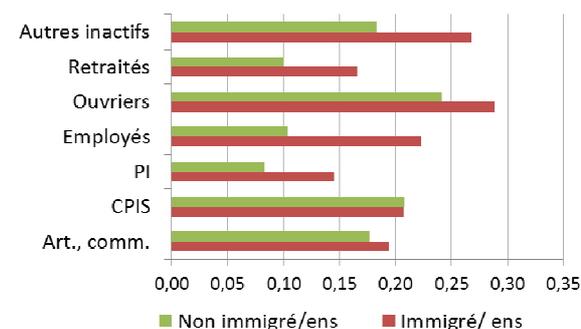
Résidence des ouvriers à part parmi les ménages natifs



*Note de lecture : la population de référence est l'ensemble des ménages immigrés dans le 1^{er} graphique, et l'ensemble des ménages français de naissance dans le second.
Source : Insee, recensements de la population

Les ménages immigrés de catégories modestes nettement plus ségrégués

Indice de dissimilarité par catégorie sociale et origine par rapport à l'ensemble des ménages franciliens, 2011



Source : Insee, recensement de la population de 2011

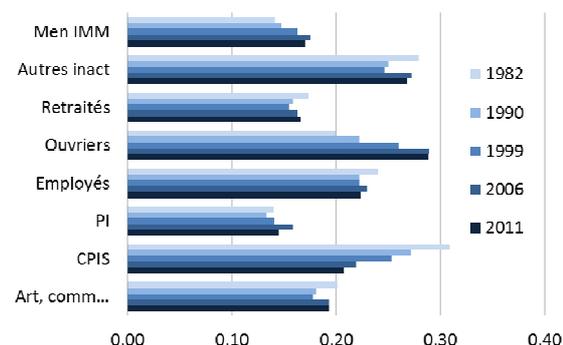
II-4.3 Pas de déconcentration des immigrés de catégories modestes, qui restent les plus ségrégués

Depuis 30 ans, le positionnement des cadres immigrés se rapproche très nettement non seulement de celui des cadres français de naissance mais plus généralement de l'ensemble des ménages « natifs ». Les ménages dont la personne de référence immigrée exerce une profession intermédiaire semblent emprunter le même chemin depuis 2006. En revanche, les catégories plus modestes de ménages immigrés, surtout les ouvriers, paraissent de plus en plus ségréguées, même si cette tendance marque le pas entre 2006 et 2011. Jusqu'en 2006, la concentration accrue des ménages immigrés ouvriers, plus nombreux que les cadres, faisait plus que contrecarrer la diffusion des cadres. Ce n'est plus le cas depuis 2006, la concentration des immigrés ouvriers marquant le pas. La diminution de la concentration des ménages immigrés depuis 2006 tient donc, dès lors, de la poursuite du mouvement de rapprochement des plus aisés avec les autres ménages franciliens

A même catégorie sociale, le rapprochement des cadres est très net depuis 30 ans. Celui des ménages employés, dont la personne de référence est souvent une femme, est plus atténué, et tient sans doute pour partie au développement de la monoparentalité et à l'accès facilité au parc social pour ces ménages, quelle que soit leur origine. En revanche, les retraités, les ouvriers, les artisans-commerçants, immigrés, sont nettement plus distants des ménages de même catégorie sociale non immigrés, qu'il y a 30 ans. Les retraités immigrés sont d'anciens ouvriers pour la plupart, et sont installés comme les ouvriers et les artisans-commerçants dans les quartiers modestes de banlieue, quand les natifs ont eu tendance à se disperser davantage sur le territoire régional. S'installer comme indépendant est un moyen d'échapper au chômage, pour ces populations plus exposées que les autres aux aléas de la conjoncture et à la montée du chômage de masse. Si la dynamique d'éloignement entre immigrés et natifs perdure parmi les retraités – les immigrés ayant moins souvent accédé à la propriété dans le périurbain –, elle marque le pas pour les deux autres catégories.

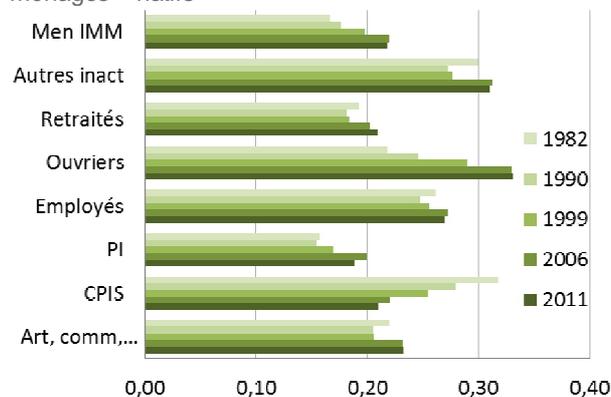
Pas de déconcentration des ouvriers, artisans, commerçants et retraités immigrés

Indice de dissimilarité des ménages immigrés par rapport à l'ensemble des ménages



L'origine influe de moins en moins sur la localisation des cadres

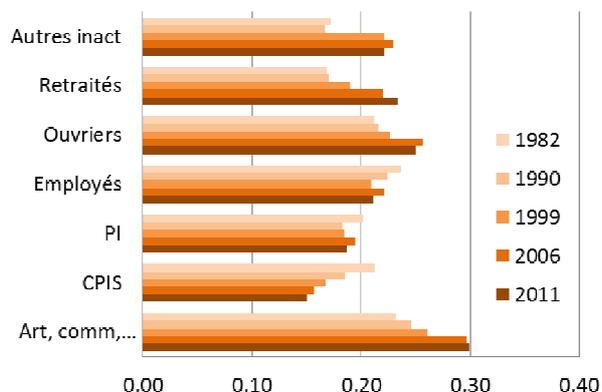
Indice de dissimilarité des immigrés selon leur catégorie sociale par rapport à l'ensemble des ménages « natifs »



Source : Insee, recensements de la population

Retraités et artisans commerçants : les lieux de résidence des immigrés de plus en plus disjoints de ceux des natifs

Indice de dissimilarité des ménages immigrés par rapport aux « natifs » de même catégorie sociale



Source : Insee, recensements de la population

Conclusion

Dans un contexte de métropolisation de la région capitale, on n'observe donc pas de dualisation de la société. Les classes intermédiaires ne sont ni en voie de disparition, ni en décrochement social.

Si la définition des classes moyennes, définies comme un « entre deux » aux contours flous, ne fait pas consensus, les études s'accordent sur leurs craintes pour leur avenir et celui de leurs enfants. Elles sont plus sensibles à l'évolution de l'Etat social, au système de redistribution et, in fine, aux inégalités perçues. Or, celles-ci se sont accrues dans les années 2000, tant en Île-de-France qu'en province. Si le système de redistribution réduit fortement les inégalités de revenu, cet effet a eu tendance à fléchir, notre système de protection sociale ayant des difficultés à amortir, dans la durée, les effets de la crise. Mais ce sont les ménages pauvres et modestes qui en ont été les premières victimes depuis 2008.

Le territoire est devenu le premier marqueur des inégalités sociales. Si le smartphone dilue l'appartenance sociale, le territoire la signe. Mais il serait vain d'opposer la capitale, la banlieue et le périurbain. L'hétérogénéité des situations sociales traversent tous ces territoires. Les contrastes sociaux sont, toutefois, plus marqués au centre de l'agglomération, où avoisinent les espaces les plus aisés et les plus pauvres. Ils se sont nettement accentués jusqu'au milieu des années 2000, sans que la crise ne les amplifie. Les forces qui interagissent dans la spécialisation territoriale font système, s'inscrivent dans le temps long et dépassent le seul effet de la conjoncture économique.

Parmi ces forces, la loi du marché et les préférences des plus aisés jouent un rôle clef, à côté des effets des politiques publiques et du développement économique. La recherche de centralité des cadres actifs, soutenue par leurs revenus, alimente des phénomènes de gentrification dans les arrondissements du quart nord-est de Paris et dans des quartiers de plusieurs communes limitrophes de banlieue nord. En raison des prix du marché, le mouvement de desserrement des ménages franciliens depuis 30 ans, a surtout concerné les ménages aux revenus moyens et modestes et les retraités, sans qu'on puisse, toutefois, parler d'exode aux confins de la région. De par son positionnement, le parc HLM reste un moyen privilégié d'accès à la centralité pour les catégories modestes.

Le cosmopolitisme francilien participe aussi à la diversité des situations locales. Si l'opposition de classes cadres-ouvriers continue de structurer fortement le territoire, les « couleurs de la pauvreté » alimentent des processus de dévalorisation et d'évitement de certains quartiers de banlieue. La composition socioprofessionnelle des immigrés

n'explique, en effet, que très partiellement leur surreprésentation dans les secteurs les plus pauvres de la région. La baisse de la concentration des immigrés observée depuis 2006 concerne avant tout celle des catégories aisées, celle des ouvriers a seulement marqué le pas.

Les spécialisations territoriales tendent ainsi à s'accroître sous l'effet de la métropolisation. Les flux entre les territoires témoignent quotidiennement de leur interdépendance, qu'il s'agisse des navettes domicile-travail, des flux de biens et services ou des liens entre entreprises. Les processus de valorisation/dévalorisation forment la trame d'une même réalité, où l'« autoségrégation » des riches, pour reprendre une expression d'Edmond Préteceille, apparaît comme le moteur le plus structurant des inégalités urbaines²⁴, le premier maillon d'une chaîne de sélection résidentielle qui s'opère par les prix. Le peuplement des quartiers de la politique de la ville est pris dans cette chaîne d'interdépendance. Il questionne aussi le rôle des institutions, des politiques urbaines menées par le passé aux politiques d'attribution du parc social. L'ouest de la Seine-Saint-Denis, dont l'économie participe activement au développement de la région, se spécialise de plus en plus dans l'accueil des populations démunies et immigrées, qui trouvent, dans les réseaux locaux et dans une offre d'habitat bon marché, mais souvent dégradé dans le parc privé, moyen de s'insérer dans la société francilienne. Le périurbain, dans sa diversité sociale, n'est pas relégué à la périphérie du système métropolitain, mais en constitue une partie intégrée, à vocation résidentielle et environnementale. L'Île-de-France offre ainsi une variété de territoires interdépendants qui font système.

Mais les risques de décrochage de certains territoires de banlieue, soulèvent la question des solidarités et nécessitent d'adapter les politiques au cas par cas, selon les processus à l'œuvre. D'autant que ces concentrations de populations modestes et immigrées apparaissent comme le bout d'une chaîne systémique de processus où l'absence de choix et les discriminations sont parties prenantes.

C'est là, un des enjeux des réformes institutionnelles en cours à travers la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) et le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Compte tenu des diverses spécialisations territoriales, il s'agit de réorganiser la solidarité et la réciprocité territoriale, et viser à plus de justice spatiale à travers un accès plus équitable, tant quantitatif que qualitatif, aux ressources sociétales en matière de santé, d'éducation, de services publics ou d'emploi.

²⁴ E. Préteceille, « la ségrégation contre la cohésion sociale », dans l'épreuve des inégalités sous la direction de H Lagrange, PUF, 2006

Glossaire et sources fiscales

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, bénéfices, indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

La **médiane** du niveau de vie partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu disponible par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu disponible par UC supérieur.

Les **déciles** de niveau de vie sont les valeurs-seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale. La médiane constitue donc le cinquième décile. Les 10 % les plus pauvres sont sous le 1^{er} décile, les 10 % les plus aisés au-dessus du 9^e décile.

Pauvreté monétaire : un ménage est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian en métropole. Il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 € par an en 2012, soit près de 990 € par mois, soit un seuil très proche du seuil de pauvreté du dispositif ERFS (987 € par mois en 2012). *Voir les sources fiscales Filosofi et ERFS ci-après.*

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Une **aire urbaine** ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois – il s'agit de l'agglomération de Paris dans le cas de l'Île-de-France - et sa **couronne périurbaine**, ensemble de communes rurales ou urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. *Voir Atlas des Franciliens, édition 2013, IAU Île-de-France, p14-15*

L'indice de dissimilarité mesure la proportion d'une sous-population donnée A (immigrés, catégorie sociale...) qui devrait changer de commune afin d'obtenir la même distribution géographique qu'un groupe B pris comme référence (ensemble de la population, français de naissance, autre catégorie sociale, etc.). L'indice se calcule de la façon suivante :

$$\frac{1}{2} \sum [(A_i/A) - (B_i/B)]$$

A_i : population A dans la commune i

B_i : population B de la commune i

A et B sont respectivement l'ensemble de la population du sous-groupe A et celle du groupe B.

L'indice de Gini est un indicateur d'inégalités des revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les revenus sont égaux. Il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire où tous les revenus sauf un sont nuls. L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice est élevé.

Sources fiscales

A partir de 2012, l'Insee a mis en place le **Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi)**, issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Ces données permettent de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins : jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infracommunaux. Le dispositif Filosofi remplace ainsi les anciens dispositifs **Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL)**. Cette nouvelle source couvre le champ des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraite...). En raison de différences de méthode, le nouveau dispositif ne permet pas de comparer les résultats de l'année 2012 avec ceux des années précédentes issus de l'ancien système. Par exemple, les ménages faisant leur déclaration de revenu dans le département où se trouve leur résidence secondaire sont pris en compte, alors qu'ils étaient exclus des champs RFL et RDL.

Pour plus de détails sur ces différences et sur le fichier Filosofi, se reporter au site de l'Insee : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-adm-filosofi.htm>



L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49